



PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 À 09 H 30
(Convocation du 22 novembre 2019)

Aujourd'hui vendredi vingt-neuf novembre deux mil dix-neuf à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE
M. Michel VERNEJOU à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 45

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

M. le Président Patrick BOBET : Mes chers collègues, bonjour. Installez-vous.

Bien. Avant d'ouvrir la séance vraiment, je vais vous proposer une minute de silence pour deux raisons majeures. La première, très locale, l'un de nos collègues, Michel BROCA nous a quittés le 3 novembre dernier. Michel BROCA était un élu, Vice-président de la Métropole pendant une mandature au moins, Président du groupe Communiste sur cette mandature-là. Moi, je l'ai connu très personnellement dans la mesure où, durant la mandature 2001-2008, nous étions côte à côte sur ces bancs de l'assemblée puisque BROCA - BOBET, vous avez compris, c'était par ordre alphabétique, nous étions l'un à côté de l'autre, et j'ai le souvenir d'un homme très investi, très travailleur, à l'esprit très ouvert. Je crois que tout le monde l'appréciait d'une manière unanime dans cette assemblée. Donc, nous aurons une minute de silence à son intention. Et ayons aussi une pensée, à la même occasion bien sûr, même si elle est bien mauvaise cette occasion, pour nos 13 militaires tués au Mali récemment. Je vous invite à vous recueillir un petit instant.

Minute de silence

PROCES-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2019- ADOPTION

Merci. Tout d'abord, nous devons approuver le procès-verbal de la séance du 25 octobre. Y a-t-il de la part des uns et des autres, des unes ou des autres des demandes de modifications, de rajouts, de retraites, de précisions ? Cela n'est pas le cas. Nous l'adoptons en l'état en félicitant les rédacteurs et les rédactrices de ce document.

Je dois vous signaler, mes chers collègues, la présence d'élèves de deux classes de terminale du Lycée Sans frontière de Pessac, et nous les accueillons très chaleureusement

Applaudissement dans la salle

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Nous allons demander à Clément ROSSIGNOL-PUECH de bien vouloir être le secrétaire de séance. Il sera épaulé comme adjoint de Patrick PUJOL. Merci.

Monsieur le secrétaire, je vais vous donner la parole pour faire l'appel des délibérations qui sont regroupées. Nous vous proposons, à l'issue de ce Conseil aussi, une motion au nom des Sapeurs-pompiers parce que nous connaissons leurs difficultés, et nous souhaitons leur

affirmer notre soutien, et notre reconnaissance également, mais notre soutien qui n'est pas que moral, qui est aussi financier. Nous allons proposer, dans le courant de cette séance, une augmentation d'équipement et de fonctionnement à hauteur de 3,5 millions qui viennent abonder les 61 millions que nous payons déjà de manière régulière. Voilà. Monsieur le secrétaire.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci, Monsieur le Président, chers collègues, donc, nous avons 79 délibérations regroupées. La délibération n°53 porte sur des désignations et le nom des personnes proposées figure sur l'ordre du jour du Conseil qui est déposé sur votre table.

Concernant les délibérations groupées :

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur Alain ANZIANI : affaires n°2 et 3,
- ✓ Délégation de Monsieur Nicolas FLORIAN : affaires n°5 à 6 et 9 à 10,
- ✓ Délégation de Monsieur Emmanuel SALLABERRY : affaires n°13 à 15, 17 à 21 et 24 à 28,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT : affaires n°29 à 30,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n°34 à 37,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel LABARDIN : affaires n°38 à 39,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : affaires n°40 à 42,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n°43 à 49,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n°50 à 56 avec les désignations pour la 53,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n°57 à 62,
- ✓ Délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaires n°63 et 64,
- ✓ Délégation de Monsieur Fabien ROBERT : affaires n°67 et 68,
- ✓ Délégation de Madame Agnès VERSEPUY : affaire n°69,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n°70 à 76,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaires n°77 et 78,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaires n°79, 80 et 82 à 86, 88 à 90,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n°91 et 92,
- ✓ Délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaire n°93,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HÉRITIÉ : affaires n°94 et 95.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Il y a des demandes de parole. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, vote sans intervention, la 2 : « Cycle 5, mutualisation », abstention. La 3 : « Mutualisation, révision du niveau de services », abstention. 13, 14, 18, 19, 21 et 24 : « VEFA », contre. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame DELATTRE.

Mme Nathalie DELATTRE : Oui, merci Président. Je vous représente à 11 heures à la Caserne Battesti dans le cadre de la cérémonie de la Sainte-Geneviève et certainement aussi des mots qui seront dits sur nos morts français au Mali. Donc, je voudrais verser au débat ma contribution sur la délibération n°31 sur la première ligne de car express Bordeaux-Créon, et si je ne suis pas là sur la démoustication, la n°4, mais je pense pouvoir être encore là.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur JAY.

M. François JAY : Merci Monsieur le Président. Abstention sur la 29, la 34, la 36, la 61, la 62, la 83, et vote contre 13 à 21, 24 à 28, et 67.

M. le Président Patrick BOBET : D'accord. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, nous nous abstiendrons sur la 71 concernant la requalification de la Place Gambetta.

M. le Président Patrick BOBET : Très bien. Tout ceci a bien été enregistré et bien pris en compte.

M. ANZIANI

(n°2) Cycle 5 de mutualisation - Convention de création de services communs et avenants aux conventions- Contrat d'engagement et avenants aux contrats - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. ANZIANI

(n°3) Mutualisation - Révisions du niveau de services 2018-2019 et remboursements entre communes et Bordeaux Métropole liés à la mutualisation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. FLORIAN

(n°5) Le Haillan - Zone d'aménagement économique ' 5 Chemins ' - CRFA (Compte rendu financier et d'activité) 2018 et avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie - Approbation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°6) Saint-Médard-en-Jalles - Zone d'Aménagement Economique ' Galaxie 4 ' - CRFA 2018, Avenant n°1 au traité de concession d'aménagement et Avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie - Approbation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°9) Participation de Bordeaux Métropole au "Consumer electronics show" à Las Vegas
- Bilan 2019 - Perspectives 2020 - Décision -Autorisation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°10) Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Aquitaine - Organisation de la manifestation Consumer electronics show du 7 au 10 janvier 2020 - Subvention - Convention - Décision -Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°13) PESSAC - SA D'HLM Domofrance - Acquisition foncière et construction en VEFA de 32 logements collectifs locatifs sociaux, sis, ZAC Centre-Ville Ilot 8A - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 4 374 818 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE
Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-
COUCAUD

M. SALLABERRY

(n°14) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et acquisition en VEFA de 22 logements collectifs locatifs, 107, avenue des Pyrénées - Emprunts d'un montant total de 2 387 155 euros, des types PLAI, PLUS et PHB2.0, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE
Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-
COUCAUD

M. SALLABERRY

(n°15) Exercice 2019 - Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°17) MERIGNAC - SA D'HLM Domofrance - Démolition de 48 logements locatifs sociaux et reconstruction de 76 logements individuels et collectifs locatifs sociaux, sis, résidence Prada, rue Paul Dukas - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 9 362 334 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-
COUCAUD**

M. SALLABERRY

(n°18) LE BOUSCAT - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 18 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Tivoli 3", 370 / 372 avenue de Tivoli - Emprunts d'un montant total de 2 059 907 euros des types PLAI, PLUS et PHB 2.0, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

**Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE
Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-
COUCAUD**

M. SALLABERRY

(n°19) MARTIGNAS SUR JALLE - SA d'HLM Noalis - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 26 logements collectifs locatifs sociaux, sis, avenue du Colonel Bourgoïn, Tranche n°2 - Emprunts des types PLUS, PLAI et PHB 2.0 d'un montant global de 2 020 051 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

**Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE
Monsieur JAY**

M. SALLABERRY

(n°20) BORDEAUX - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction de 7 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Ilot 4.1B Olano, ZAC Saint-Jean Belcier, opération "Les jardins de Nartia" - Emprunts de type PLS d'un montant global de 975 263 euros auprès La Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°21) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 48 logements collectifs locatifs, rue Françoise Dolto - Emprunts d'un montant total de 5 281 133 euros, des types PLAI, PLUS et PHB2.0, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE
Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-
COUCAUD

M. SALLABERRY

(n°24) MERIGNAC - SA D'HLM Logis Atlantique - Acquisition foncière et construction en VEFA de 19 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Domaine Ilexia, rue Jean Giono - Emprunts d'un montant global de 1 786 312 euros des types PLAI, PLUS et PLS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE
Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°25) SA d'HLM CLAIRSIENNE - Réaménagement de 16 lignes de prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réitération de la garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°26) BORDEAUX - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 59 logements collectifs locatifs, rues de Tivoli et Auguste Poirson - Emprunts d'un montant total de 8 011 669 euros, des types PLAI, PLUS et Booster, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°27) BORDEAUX - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 26 logements collectifs locatifs, rues de Tivoli et Auguste Poirson - Emprunts d'un montant total de 4 249 134 euros, des types PLS et Complémentaire à un PLS, auprès de La Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°28) BORDEAUX - SA d'HLM ICF ATLANTIQUE - Construction d'une résidence sociale de 71 logements collectifs locatifs, 194 ter, boulevard Albert 1er - Emprunts d'un montant total de 1 601 093 euros, des types PLA1 et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. DUPRAT

(n°29) Adhésion à l'association AGIR (Association pour la gestion indépendante des réseaux de transport public) - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

M. DUPRAT

(n°30) Réseau communautaire de transports urbains - Réseau TBM 2019 - Modifications du réseau de bus dans le cadre de l'ouverture de la Ligne D (extension du tramway ligne C entre Bordeaux Quinconces et Eysines Cantinolle) - Décisions - Approbation.

Unanimité

Mme BOST

(n°34) Fabrique POLA - Développement du Pôle de compétences ESS (Economie sociale et solidaire) de la Fabrique POLA - Subvention d'investissement 2019 - Décision - Autorisation.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Mme BOST

(n°35) Plan d'actions en faveur du commerce 2018-2020 - Soutien à la Ronde des quartiers de Bordeaux pour l'accompagnement des associations de commerçants des communes - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°36) Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS)
- ENVIE Gironde - Aide à l'investissement immobilier - Avenant à la convention financière
de 2017 entre ENVIE Gironde et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Mme BOST

(n°37) Ambès - Immeuble Montesquieu - Cession foncière entre Bordeaux Métropole et la
ville d'Ambès - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°38) Convention avec ENEDIS pour la modification des ouvrages électriques de
distribution publique sur Mérignac - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°39) La Ronde des Quartiers de Bordeaux - Convention pour l'animation des commerces
impactés par les travaux de la ligne D du tramway sur Le Bouscat 2019 - Décision -
Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°40) Remises gracieuses trop perçu rémunération - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°41) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat de mobilier
de bureaux et de mobilier d'atelier - Convention constitutive - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°42) Règlement intérieur - Parcs cimetières rive droite et rive gauche - Décision -
Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°43) Mérignac - Mérignac Soleil - Cession au Groupe Pichet d'une emprise déclassée du
domaine public à Mérignac - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°44) Bouliac - Domaine de Lubert Chaperon - Terrain nu d'une superficie de 10 168 m² situé avenue de la Belle Etoile, cadastré AD 316 et 578 - Cession à la commune de Bouliac - Décision

Unanimité

M. MANGON

(n°45) Bordeaux - Avenue de Laroque - Déclassement rétroactif du domaine public - Parcelle TB 56- Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°46) Blanquefort - Terrain nu d'une superficie de 2 212 m² situé avenue du 11 Novembre au lieudit Arboudeau Est, cadastré AT 282 - Cession à la commune - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°47) Bordeaux - Opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique - ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier - Acquisition auprès de l'établissement public d'aménagement (EPA) Euratlantique d'un groupe scolaire Brienne - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°48) Pessac - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) - Bordeaux Inno Campus - Acquisition d'un ensemble immobilier d'environ 22 739 m² - Autorisation - Décision

Unanimité

M. MANGON

(n°49) LORMONT - 20, rue Sourbes - Conclusion d'un bail emphytéotique avec la commune de Lormont - Décision - Autorisation.

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°50) Commission syndicale des marais de Montferrand - Saint-Vincent-de-Paul - Reconstruction de la maison des marais - Subvention d'investissement 2019 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°51) Villenave d'Ornon - Subvention pour l'aménagement de cheminements en vue de l'ouverture au public de l'espace naturel sensible de la Vallée de l'Eau Blanche - Année 2019 - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°52) Blanquefort - Plan de gestion du domaine de Tanaïs : étude faune-flore - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°53) Représentation de Bordeaux Métropole à la Commission intercommunale d'aménagement Foncier - Désignation - Décision - Autorisation

Unanimité
Désignations effectuées

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°54) Mérignac - Parc du Renard - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°55) Bruges - Parc Ausone - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°56) Bruges - Charte paysagère - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°57) Le Taillan-Médoc - Chemin du Four à Chaux - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°58) Bègles - Opération de réalisation de la voie verte rue des 4 Castéra - Novembre 2019 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité

M. PUJOL

(n°59) Ambès - Requalification de la rue de la gare de la Chapelle - Offre de concours en nature - Approbation - Autorisation de signature

Unanimité

M. PUJOL

(n°60) Ambès - Eclairage public - Fonds de concours pour la voie de jonction entre la rue Lachenal et la route départementale (RD) 113 - Décision - autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°61) Mérignac-Bordeaux - Contrat de co-développement (CODEV) - Création d'un itinéraire cyclable - Aménagement des avenues de Verdun, de Mérignac et d'Arès - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

M. PUJOL

(n°62) Talence - Opération de requalification du cours de la Libération- Novembre 2019 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Mme JACQUET

(n°63) Convention relative à la réalisation par le SDIS (Service d'incendie et de secours) de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°64) Renouvellement des conventions relatives aux interfaces entre le service public de l'eau potable du Syndicat d'alimentation en eau (SIAO) de Carbon Blanc et le service public de l'assainissement collectif de Bordeaux Métropole sur le périmètre du Syndicat - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROBERT

(n°67) Sciences Po Bordeaux - Soutien à la chaire "Diasporas africaines" - Convention - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. ROBERT

(n°68) OIM Bordeaux Inno-Campus - Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour le projet "BIC BOX" - avenant à la convention 2018/2019 - Convention 2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme VERSEPUY

(n°69) Plan Piscines - Décision - Autorisation - Prorogation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°70) Le Haillan - ZAC Cœur de ville - Compte rendu financier et d'activités année 2018 et avenant n°1 au Traité de concession entre Bordeaux Métropole et la Société publique locale la Fabrique métropolitaine de Bordeaux Métropole pour l'aménagement de la ZAC coeur de ville au Haillan - Approbation - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°71) Requalification de la place Gambetta - Convention financière entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

M. DUCHENE

(n°72) Le Bouscat - Libération Centre-ville - Compte rendu financier et d'activités année 2018 et avenant n°2 au Traité de concession entre Bordeaux Métropole et la Société publique locale la Fabrique métropolitaine de Bordeaux Métropole pour l'aménagement de Libération Centre-ville au Bouscat - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°73) Eysines - ZAC Carès Cantinolle - Compte-rendu financier et d'activités (CRFA) 2018 - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°74) AMBARES - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre ville - Compte rendu d'activité comptable (CRAC) 2018 - Décision - Approbation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°75) Floirac - Projet de rénovation urbaine (P.R.U.) - Aménagement de la place Allende - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°76) Bruges - ZAC ' les Vergers du Tasta ' - Vente d'un terrain d'une superficie de 4968 m² correspondant à l'ilot C1 et développant une SP de 6435 m² à la société VINCI IMMOBILIER- Rectification erreur matérielle - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme TERRAZA

(n°77) Unis-Cité - Année 2019/2020 - Subvention de fonctionnement, complément de bourse et mise à disposition - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme TERRAZA

(n°78) Appel à projets national ' Continuités cyclables ' - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°79) BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT (BMA) - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales - Rapport 2019 - Exercice 2018 - Information

Communication effectuée

M. TOUZEAU

(n°80) LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE - Rapport sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2019 - Exercice 2018 - information

Communication effectuée

M. TOUZEAU

(n°82) Aide à l'instrumentation et l'évaluation des performances énergétiques après rénovation ' Bâtiment basse consommation ' (BBC) des copropriétés dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA)' Ville de demain ' 2016-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°83) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - L'épicerie solidaire des Capucins - Soutien financier - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

M. TOUZEAU

(n°84) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°85) Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) Subvention de fonctionnement 2019 - Avenant à la convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°86) Attribution d'une subvention d'ingénierie en faveur de réalisation de logements en habitat participatif - liste des opérations retenues - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°88) Bordeaux - Constitution d'un groupement de commandes entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux pour la passation d'un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la réalisation des espaces publics (englobant les espaces verts) et de voirie programmés dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers - Le Lac - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°89) Projet de renouvellement urbain du quartier Palmer, Sarailière, 8 mai 1945 à Cenon - Bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°90) Projet de renouvellement urbain du quartier Dravemont à Floirac - Bilan de la concertation - Décision - Approbation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°91) Etude technico-économique pour la structuration d'un circuit alimentaire sur l'axe Garonne-Bordeaux Métropole - Participation financière de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°92) Rénovation énergétique - Convention autorisant la subrogation des aides de Bordeaux Métropole au profit de Bordeaux Métropole énergies - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°93) Renouvellement du contrat territorial pour le mobilier usagé avec Eco-mobilier en vue de la reprise des Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) sur les centres de recyclage - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°94) Ville de Lormont - Animation des berges - Année 2019 - Subvention d'aide à une manifestation dans le cadre des contrats de co-développement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°95) Subventions 2020 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur le secrétaire.

Affaires non regroupées :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n°1, Monsieur le Président : rapport d'activités 2018-2019 du C2D (Conseil de développement durable).

M. BOBET

(n°1) Rapport d'activités 2018-2019 du C2D - Débat

M. le Président Patrick BOBET : Très bien. C'est son Président lui-même qui va nous faire ce rapport, Monsieur MOLLAT.

M. Denis MOLLAT présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, deux mots effectivement pour, une nouvelle fois, féliciter le C2D et son équipe, son Président, et tous les membres. Je pense que l'on a un outil vraiment intéressant, réactif également. On a pu le voir au moment de l'organisation du grand débat public. J'ai pu participer à plusieurs réunions animées par le C2D, et c'était de grande qualité. Donc, cela, c'était le premier point.

Deuxième point, peut-être plus opérationnel, j'étais en train d'essayer de relire la motion que vous nous proposez au vote de l'ADCF (Association des Communautés de France). Malgré tout, même si l'Assemblée nationale a rétabli la présence des C2D dans la nouvelle lecture, il va y avoir une commission mixte paritaire, dans quelques jours, avec autant de Sénateurs que de Députés, et je trouve que dans cette motion, on pourrait peut-être faire un petit amendement puisque c'est une motion sur l'intercommunalité pour rappeler notre attachement au Conseil de développement durable. Comme nous avons deux Sénateurs dans notre assemblée, j'espère qu'ils convaincront leurs collègues membres de la CMP (Commission mixte paritaire) de bien défendre le maintien des conseils de développement durable dans les intercommunalités parce que c'est un outil très intéressant. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame KISS.

Mme Andréa KISS : Oui, je me fais le porte-voix de Nicolas FLORIAN puisque nous sommes les deux élus référents au sein du C2D. On est dans un moment effectivement un peu particulier d'abord parce que c'est le dernier rapport qui nous est présenté au cours de cette

mandature, et comme Denis MOLLAT l'évoquait, les craintes que nous avons tous sur une éventuelle disparition, ou en tout cas un amoindrissement de la place laissée aux C2D dans le nouveau dispositif de la loi « Engagement et proximité ». Ce serait un sacré gâchis que de laisser cet outil disparaître ou en tout cas de réduire son champ de compétence compte tenu du travail qui est fourni par cette instance.

Au niveau des activités du C2D, Denis MOLLAT les a rappelées. Moi, je pense que l'on ne peut que se satisfaire du travail qui a été réalisé puisque la Métropole a tenu compte des propositions du Conseil de développement, en particulier dans le cadre du Plan de prévention de bruit dans l'environnement. Les travaux du C2D ont aussi été intégrés dans les conclusions de Bordeaux Métropole 2050, et ce C2D est un véritable lieu ressources pour les élus et pour notre instance. Les ateliers de lecture collective, Denis MOLLAT l'a rappelé, le fait de ne pas séparer les sachants des autres, c'est important. Des citoyens qui parlent à d'autres citoyens, cela a bien plus de portée parfois que des élus qui parlent aux citoyens puisque notre parole est souvent un peu moins crédible. Les animations au sein du grand débat. Bref, tout cela dans un climat très apaisé. Cela constitue, à nos yeux, une grande richesse individuelle, mais surtout collective. C'est une instance qui est éminemment inspirante, et je constate avec satisfaction que les élus, en particulier les Maires de cette assemblée s'en sont emparé puisqu'il y a eu de très nombreuses rencontres entre les élus et les membres du C2D. Et je tenais, à mon tour, au nom de Nicolas FLORIAN et de moi-même, à remercier aussi bien son Président que son Directeur et l'ensemble des bénévoles qui ont consacré autant de temps à la démocratie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, Monsieur MOLLAT, j'ai parcouru très rapidement le rapport d'activités du C2D. Alors, il y a des interventions très contradictoires les unes par rapport aux autres, mais quand je lis la page 41, je suis quelque peu bousculé. Ce n'est pas grave d'être bousculé, mais si c'est le C2D qui est porteur de cette philosophie-là, cela me poserait une grande question. Il est écrit : « Le libéralisme n'est pas à la mode. Bien au contraire, la mode est en négation de la liberté, la remise en cause de valeurs fondamentales comme l'indépendance de la Justice ou la séparation des pouvoirs. Mais il faut défendre le libéralisme, car il est la philosophie de la liberté... », là, il faut le faire quand même. Je lis « ... Tocqueville ne nous a-t-il pas enseigné que l'on pouvait être un libéral, croire à la solidarité et au bien commun ? ». Je voudrais savoir si c'est quelque chose qui vient comme cela ? C'est une analyse ? Parce que je vous avoue que je suis un militant de la liberté, et ici, il y en a beaucoup, beaucoup, mais qui ne sont pas forcément très attachés au libéralisme qui lui, au contraire, la met en cause, selon moi.

M. Denis MOLLAT : Je pense qu'il faut le voir comme une citation historique, un point de repère. C'est un peu le reflet de ce qui a été étudié par certains.

M. le Président Patrick BOBET : Oui, moi je pense que le C2D, c'est d'abord une expression populaire. Donc, il faut le prendre comme tel. Ce n'est pas une règle, c'est une expression populaire. Quand je dis populaire, il n'y a aucun esprit de dénigrement de ma part, c'est évident.

M. Max GUICHARD : Les réponses ne me vont pas du tout, mais pas du tout. Et je souhaiterais, Monsieur MOLLAT, que des gens non présents dans le C2D puissent avoir débat avec le C2D, que ces opinions soient aussi retranscrites.

M. le Président Patrick BOBET : Cela ne pose pas de problème. Tant que l'on débat, je crois que personne ne sera contre. Pas de souci. Nathalie DELATTRE.

Mme Nathalie DELATTRE : Oui, merci Président, c'était pour répondre un peu à l'appel de Denis MOLLAT en préambule. Je souhaiterais, tout d'abord, saluer l'action et la qualité du travail de notre C2D. Cet exemple m'a permis de déposer un amendement principal et des amendements de repli pour conserver le caractère obligatoire de la constitution des C2D. C'est vrai qu'aujourd'hui, l'Assemblée nationale n'a pas retenu forcément ce que certains d'entre nous ont défendu au Sénat. Il reste facultatif donc on peut se rassurer, il n'y a pas de demande de disparition. C'est-à-dire que celui de Bordeaux Métropole qui marche très bien ne disparaîtra pas, mais par contre, cela empêchera certainement le déploiement du réseau, et c'est fort dommageable dans ce qu'il a à faire pour consolider, au plan national, ses réflexions.

Je serai en Commission mixte paritaire qui se tiendra le 11 décembre, et je continuerai à défendre les C2D dans la voie que vous souhaitez, Monsieur le Président.

M. Denis MOLLAT : Merci beaucoup, Madame.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur CAZABONNE Alain, le Sénateur.

M. Alain CAZABONNE : Oui, je ne vais rien dire de contraire à ce que vient de déclarer Nathalie DELATTRE. Je crois que vous avez été un peu victimes d'un sentiment qu'a le Sénat, et d'un vague projet que certains membres du Gouvernement dont je tairais le nom, portaient. C'est-à-dire qu'il y avait l'objectif de transformer le rôle du Sénat pour en faire une espèce de Bundesrat, c'est-à-dire une assemblée qui ne s'occuperait que de la gestion des collectivités, d'être un conseil, et non plus d'être une des assemblées dans le cadre du bicamérisme qui voterait toutes les lois. Et cette idée a quand même fait un peu son chemin. Quand je dis que vous êtes victime collatérale, c'est vrai que la multiplication des organes de concertation, le tirage au sort pour une assemblée, ce qui est le contraire de la démocratie, cela a pu aussi heurter. En revanche, sur le plan local, et je m'associe à ce qu'ont dit Vincent FELTESSE, Nathalie DELATTRE et vous, Monsieur le Président, c'est un travail extrêmement intéressant, mais il faut que tout soit très clair. Il y a toujours les assemblées consultatives, ce que vous faites, ce qui est intéressant, et à côté le décideur, et ne pas mélanger les genres. Et c'est là qu'il y avait cette ambiguïté. Je sais que Nathalie DELATTRE défendra la position qu'elle vient d'évoquer, et je suis favorable aussi à ce que l'on arrive à une solution consensuelle au niveau de la Commission mixte paritaire. Voilà, attention à ce que chacun reste toujours dans son rôle, c'est de là que vient l'ambiguïté. Merci beaucoup.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur Denis MOLLAT, d'abord merci pour votre travail. Parmi les sujets de réflexion du C2D, Monsieur MOLLAT, je vous propose l'étude de la baisse de la pression fiscale. Le reste à vivre après les dépenses obligatoires diminue pour nos concitoyens. Qui s'en préoccupe ? Je pense qu'il faudrait y réfléchir et pourquoi pas le C2D pour faire des propositions.

M. Denis MOLLAT : Monsieur, si la Métropole de Bordeaux nous saisit du sujet, nous le traiterons. Voilà tout simplement parce que nous fonctionnons avec des systèmes de saisine et d'autosaisine. Les autosaisines, nous proposons un sujet à l'assemblée, et si la proposition est agréée, nous le traitons. Donc, si on nous saisit d'un sujet, nous le traiterons, bien évidemment.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Messieurs les Présidents, je veux ajouter à ce qui a été dit ma satisfaction de voir ce mode de développement durable remarquablement porté par notre instance. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, il disparaît un peu en faveur de l'environnement ou d'autres items alors qu'il contient une dimension humaine qu'il ne faut pas oublier, jamais. Dans les missions du développement durable, la partie strictement humaine est bien mise en évidence, et je dirais même en priorité. Et, au sein de cette dimension humaine, bien évidemment, l'enjeu de la longévité et de la transition démographique va bousculer complètement notre société. Cette transition peut et doit être portée par les citoyens eux-mêmes parce que nous savons que la dimension strictement politique est difficile à porter par les élus quelquefois. Non pas les élus locaux qui connaissent son importance, mais les élus nationaux. Entre nous, en particulier, les hommes ont du mal à parler du vieillissement. Et je crois que cette transition démographique peut et doit être, et vous l'avez montrée, vous l'avez même citée, particulièrement soutenue par nos instances et par les instances citoyennes. Sinon nous n'avancerons pas, et la prise de conscience du bouleversement que cela représente dans notre société ne sera pas faite. Donc, je voulais remercier beaucoup le Président du C2D de porter cet enjeu et de le porter avec tout le monde, car nous le savons, 100 % des familles françaises sont concernées et seront concernées. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur MOLLAT, voulez-vous répondre ?

M. Denis MOLLAT : Le C2D est toujours présent. Le mandat s'achèvera en juin 2020.

M. le Président Patrick BOBET : C'est bien, merci. Juste un commentaire peut-être pour que les choses soient bien claires entre nous. Le C2D n'est pas le cénacle absolu et unique de la concertation. C'est utile, c'est précieux, et nous le défendons, mais ce n'est pas unique. Je vous rappelle quand même toutes les concertations que l'on mène, dès que l'on propose un nouveau couloir de TCSP (Transports collectifs en site propre), par exemple. Je vous rappelle la concertation exemplaire qui s'est faite sur le Pont Simone Veil. Exemplaire parce que très en amont, elle existe toujours. Cela me semble important. Celle que nous venons de lancer tous ensemble sur les boulevards, cela fait partie des choses que nous menons. Et puis aussi ce que toutes les villes mènent chacune sur leur territoire en termes de concertations régulières, nous en faisons tous, bien évidemment. C'est bien que cela existe, on le défend, mais cela n'est pas l'unique cénacle de concertation, je le répète.

Quant à la motion, pour répondre à Vincent FELTESSE, de l'ADCF, on va la reporter au prochain Conseil pour deux raisons. D'abord, on ne mettait pas assez en avant notre soutien, effectivement, au C2D, de manière à ce que les choses soient très claires. Et surtout parce que nous avons glissé une phrase, ce n'est pas nous, mais c'est le rédacteur en l'occurrence de l'ADCF qui a glissé une phrase malheureuse en termes de périmètre de nos collectivités. On n'est pas certain de ne pas un jour accueillir pourquoi pas Saint-Jean-d'Illac dans notre enceinte ici. Donc, je crois qu'il faut que l'on y réfléchisse un tout petit peu et que l'on reporte cette motion à la prochaine séance.

En revanche, je vous confirme que je vous propose bien la motion de soutien aux sapeurs-pompiers, bien évidemment.

Merci beaucoup Monsieur le Président du C2D.

Applaudissements dans la salle

Débat effectué

Monsieur le secrétaire.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n°4, Monsieur ANZIANI : Mise à disposition de service descendante partielle du Service Santé – Environnement pour la démoustication de confort – Convention – Décision – Autorisation.

M. ANZIANI

(n°4) Mise à disposition de service descendante partielle du Service Santé-Environnement pour la démoustication de confort- Convention - Décision - Autorisation

M. Alain ANZIANI présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Madame DELATTRE.

Mme Nathalie DELATTRE : Oui, merci Président. C'est vrai que cette question est importante et préoccupante. Moi, j'avais eu à m'en soucier à Bordeaux Maritime entre Garonne et Lac avec de nombreux chantiers et des Culex pipiens qui sont une sorte de moustique de chantier. Donc, on sait que cela peut être très vite un sujet qui harcèle le quotidien de nos riverains. C'est le cas dans beaucoup de communes, surtout de bord de Garonne et de bord de Dordogne. Donc, j'avais interpellé le Président GLEYZE, dès 2018, sur cette problématique. C'est ainsi que j'avais appris que le Département avait décidé de dissoudre l'EID (Établissement interdépartemental pour la démoustication) alors que d'autres départements limitrophes ont fait un choix différent de continuer à assumer cette compétence même optionnelle. Donc, je regrette le choix de ce Département, mais en contrepartie, je salue l'initiative de Bordeaux Métropole d'avoir pensé à réintégrer les agents de l'EID parce qu'il ne faut pas perdre cette expertise et cette compétence. Nous allons donc en profiter.

Et simplement, je souhaitais indiquer que c'est une première étape, et vous l'avez dit, Monsieur le Président ANZIANI, il faut penser à un notre hinterland. Alors, ici, je sais que l'on est généralement tous d'accord pour dire que la Métropole doit coopérer et renforcer sa coopération avec les autres CDC (Communauté de communes). On le dit souvent dans le dossier des mobilités notamment. Je pense que là aussi, il faut déjà penser à déployer ce

service au-delà des zones naturelles dont vous nous avez parlé. Des CDC essaient de commencer à se constituer autour de cette problématique. Je pense qu'il nous faut les aider. Elles ne demandent pas de la gratuité, elles demandent simplement de pouvoir bénéficier de ce service mutualisé, efficace en le payant. Donc, je pense qu'il nous faut, mes chers collègues, déjà réfléchir à cette option-là. J'ai rencontré la Préfète de la Région Aquitaine qui souhaite se mettre à disposition pour regarder, financièrement, comment elle peut nous aider à renforcer cette mutualisation. Sachez, chers collègues, que dans le Sud de la France, plusieurs communes achètent du mobilier urbain pour diffuser sur la voie publique des produits anti-moustiques et que nombreux sont les restaurateurs qui en lieu et place des brumisateurs, eux aussi ont installé des diffuseurs moustiques aux terrasses. On n'en est pas là, mais je pense que cela peut venir si nous n'avons pas une action concertée sur l'ensemble de la Gironde. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, les moustiques, c'est vraiment la plaie, on peut le dire. C'est un vrai sujet. Il n'y a pas une réunion publique où on ne m'interpelle pas sur le moustique qui attaque à l'heure de l'apéro, le moustique qui attaque quand c'est l'heure du jardinage, le moustique qui attaque les enfants quand ils jouent à la balle. C'est un vrai enjeu, et c'est un vrai risque d'attaque sur la qualité de vie du Sud-Ouest, vraiment nous pouvons le dire. Le moustique, c'est important, c'est une vraie plaie, et cela correspond à l'arrivée du moustique-tigre dans le Sud-ouest. Pourquoi ce moustique est arrivé dans le Sud-ouest ? Il a été transporté par la mondialisation qui véhicule les plantes et les animaux envahissants, et il s'est adapté à cause du changement climatique. Donc, il est là, et il va rester.

Il faut que l'on soit en capacité de minimiser ses effets, et de minimiser son développement sur nos communes surtout avant l'arrivée des maladies annoncées par l'ARS, l'Agence régionale de santé, qui existent déjà dans les pays tropicaux, et que le moustique-tigre pourrait véhiculer sur notre Métropole. Je pense à des maladies telles que la dengue ou le chikungunya. Donc il faut absolument diminuer au maximum l'implantation et le développement de ces moustiques-tigres.

Aussi, nous avons pris nos responsabilités par le développement de cette véritable brigade du tigre que nous mettons en place ce matin...

La première chose à faire, c'est de la prévention et c'est de la lutte contre l'eau stagnante. Supprimer les bidons, supprimer les récupérateurs d'eau sans moustiquaire, supprimer les gouttières qui prennent un peu d'eau stagnante toute l'année. Mais également, nous, dans nos réglementations et dans nos pratiques quotidiennes de la Métropole, nous devons changer de regard, changer de regard sur l'urbanisation pour éviter l'eau stagnante, modifier les regards d'eau pluviale qui, pour l'instant, sur la Métropole ont tous de l'eau stagnante, pour éviter les remontées d'odeurs nauséabondes. Nous devons trouver d'autres solutions techniques. Nous devons changer la réglementation également de voirie.

Donc, cela nécessite une acculturation très forte en interne pour lutter contre ce moustique-tigre, lutter contre les eaux stagnantes, cela a été dit, contre les gîtes larvaires. Et également redévelopper la biodiversité locale puisque, je vous rappelle qu'une chauve-souris mange 2 000 moustiques par nuit, et que certains oiseaux avalent également 2 000 insectes, moitié moustiques, moitié autres types d'insectes. C'est le cas des mésanges ou des hirondelles.

Donc, vraiment, c'est un enjeu important, et je salue l'action de la Métropole à ce niveau-là.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Nicolas BRUGÈRE.

M. Nicolas BRUGÈRE : Merci, Président, de me donner la parole. Juste pour insister sur ce que Clément ROSSIGNOL-PUECH vient de dire. Cela peut prêter à sourire que l'on parle de moustiques-tigres par rapport aux moustiques communs, il n'empêche qu'il y a des lieux où les choses sont bien expliquées par rapport à ce qui se passe autour du cycle de vie du moustique. Je recommande le site de l'Union régionale des médecins libéraux d'Aquitaine qui explique vraiment bien les choses. Et pour dire aussi qu'il faut que la Métropole s'engage, mais aussi que tous les citoyens s'engagent. Je voudrais donner une image. Quand il neige, et quand il a gelé, on demande aux citoyens de nettoyer le trottoir devant chez eux. Pour lutter contre les moustiques, il faut d'abord lutter contre l'eau stagnante. Il faut vider les petits pots d'eau remplis d'eau de pluie régulièrement. Le moustique vit 150 m autour du lieu où il a grandi. Et, donc, c'est à chaque citoyen en plus des actions publiques de mener des actions de prévention pour éviter le développement des moustiques. Vraiment, il faut engager les citoyens dans ces actions, et peut-être que c'est aussi une action que peut faire la Métropole vis-à-vis de l'ensemble des citoyens vivant sur la Métropole et ayant des jardins.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Autres privilégiés, ce sont les cimetières. Il faut que nos agents des cimetières s'en occupent et vident les coupelles. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, d'abord un conseil de lecture pour rebondir sur ce que vient de dire Clément ROSSIGNOL-PUECH. Erik ORSENNA a écrit une petite géopolitique du moustique qui est très, très intéressante.

Après, pour remettre un peu les choses en perspective, ce que propose la Métropole est très pertinent, et on a toutes et tous des retours des riverains, des voisins qui subissent les assauts des moustiques simplement parce qu'ils ont un jardin ou parce qu'ils sont dans un square. En même temps, on ne peut pas ne pas se poser la question : « Pourquoi un tel assaut de moustiques-tigres ? » Parce que grosso modo 40 % des autres insectes ont disparu, ces 15 dernières années en France et sur notre Métropole, que tout le monde connaît ce que l'on appelle le « syndrome du pare-brise ». C'est vrai qu'avant, quand on se promenait en voiture, on avait des insectes sur son pare-brise, et maintenant, ce n'est plus le cas. Ne subsistent que les insectes les plus résistants et les plus nuisibles à l'ensemble de la chaîne et de la biodiversité. Et donc, bien sûr, cette orientation est très pertinente, mais si à un moment on ne se pose pas la question globale de « Comment on réintroduit une biodiversité plus vertueuse dans la Métropole qui nous concerne ? », alors, en permanence, on courra après des mesures correctrices, indispensables, je le redis, mais je pense qu'il y a devant nous un enjeu un peu plus important. Et puis, cela tombe bien comme il y a les élections, les uns et les autres vont pouvoir se positionner, car en permanence, on voit bien qu'il y a une accélération de la bascule que nous sommes en train de connaître.

M. le Président Patrick BOBET : Je partage tout à fait. Monsieur SUBRENAT.

M. Kévin SUBRENAT : Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravi que cette délibération voie enfin le jour. Ce fut assez compliqué quasiment 2 ans après notre

premier rendez-vous avec Monsieur le Président qui était, à l'époque, Alain JUPPÉ, et Éric ARDOUIN, ici présent. On a enfin réussi à accoucher de quelque chose qui, je l'espère, va faire l'unanimité. C'était le plus important. Pour nous, il y avait beaucoup, beaucoup de trous dans la raquette. Plusieurs communes étaient traitées. Bon nombre ne l'étaient pas, et forcément, même si le moustique-tigre peut voyager autour de 150 m, le moustique autochtone, ce qui est le cas - on parle vraiment de moustique autochtone dans cette délibération, et pas de moustique-tigre - lui, voyage bien plus loin que 150 m. Et du coup, nos communes étant toutes voisines, il y avait forcément des liens, elles étaient toutes permissives.

L'intérêt de cette délibération est vraiment de traiter, de manière uniforme, toute la Métropole. Cela ne va pas se faire du jour au lendemain. Certaines ont un petit temps d'avance, notamment toutes les communes qui étaient membres de l'EID. On sait exactement quels types de moustiques sont présents et les zones à traiter, ce qui n'est pas le cas d'autres communes pour lesquelles il va vraiment falloir faire une belle étude sur bon nombre de ces communes-là pour que, dans les années qui arrivent, progressivement toute la Métropole soit traitée de la même manière. Donc, là, d'abord, c'est une première satisfaction que d'avoir une uniformité de traitement sur tout le territoire métropolitain.

La deuxième, c'est la prise en compte de ce moustique dans toutes nos politiques. Aujourd'hui, on parle, certes, des coupelles d'eau, on parle de la biodiversité, mais dans toutes les politiques de la Métropole, que ce soit celle de la propreté, celle des déchets, il va falloir faire des efforts dans le PLU (Plan local d'urbanisme), dans l'urbanisme et éviter ces eaux stagnantes qui commencent d'abord par notre institution, qui doit être exemplaire à ce niveau-là avant de demander à nos administrés de l'être.

Donc, je voulais sincèrement remercier tous les Maires, et les Vice-présidents, les élus qui ont participé à tous ces débats, et les équipes de l'EID. Ce qui est important, c'est que l'on ne va pas perdre le savoir-faire de l'EID, du moins je l'espère. Ils vont intégrer les équipes de la Métropole. Donc, cela, c'était vraiment vital pour cette prise en compte du moustique. Il serait intéressant, Monsieur le Président, de faire un point d'étape, peut-être à mi-convention pour savoir exactement où nous en sommes, une fois que l'on aura vraiment intégré toutes les communes, pour savoir si le niveau de service rendu est satisfaisant ou si, au contraire, on doit revoir notre position. Donc, je vous remercie à toutes et à tous, et je félicite le Président actuel qui hérite un beau dossier que l'on a, je l'espère, réussi à mener à bien ce qui n'était pas évident il y a encore 6 mois.

M. le Président Patrick BOBET : Merci de me remercier effectivement. Les politiques publiques devront intégrer cela, c'est évident. Je pense notamment aux îlots de fraîcheur. Quand on dit « îlots de fraîcheur », on pense « eau », mais quand on pense eau, il ne faut pas qu'elle soit stagnante, il faut qu'elle soit, au contraire, très vive et ce sont des éléments qui devront être réfléchis au fur et à mesure. Christine BOST.

Mme Christine BOST : Oui, merci Monsieur le Président. Dommage que Madame DELATTRE soit partie après avoir infligé une pique au Département de la Gironde. Moi, j'aurais bien aimé y répondre, pour dire que le Département de la Gironde, effectivement, n'était pas contraint, forcé de continuer à accompagner les territoires. Il le fait bien volontiers, Alain ANZIANI l'a souligné. 4 ans, c'est quand même notable. Je crois que cela aura aussi permis peut-être, et je rebondis sur ce que vient de dire Kévin SUBRENAT, à l'ensemble de nos communes de prendre conscience de ce phénomène. Il est vrai que c'est un domaine qui s'amplifie sur notre territoire, même si certaines communes sont encore préservées. Que nous puissions avoir

une politique coordonnée sur cette question-là, puisqu'effectivement, on constate en plus que le moustique n'a pas de frontières.

Il est dommage que toutes les communes ne soient pas impliquées à 100 % sur cette politique. Le Département accompagnera aussi les autres communautés de communes qui s'engageront sur cette lutte. Je suis certaine que Madame DELATTRE, là où elle est partie auprès des pompiers, aura des propos plus bienveillants à l'égard du Département.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. On lui dira, en toutes hypothèses. Jacques GUICHOUX.

M. Jacques GUICHOUX : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, il n'aura échappé à aucun d'entre vous que la commune de Saint-Médard-en-Jalles est la seule commune à avoir refusé de participer au dispositif métropolitain qui vient d'être clairement exposé par notre collègue Alain ANZIANI.

Ainsi, en 2020, lorsqu'ils seront confrontés aux désagréments causés par les moustiques, les Saint-Médardais à la différence des autres habitants de notre Métropole ne pourront pas bénéficier de ce service public offrant des prestations de gestion de plaintes avec un suivi, des conseils, une surveillance, un suivi cartographique, de visite à domicile, et même de traitement des gîtes larvaires par biocide naturel. Alors, chers collègues, je voudrais vous dire, surtout ne pensez pas qu'à Saint-Médard-en-Jalles, nous sommes des privilégiés, que nous ne connaissons pas ces instants, ces soirées perturbées par les culicidés. Tout comme chez vous en 2019, les moustiques qu'ils soient autochtones ou tigres, ont sévi, nous ont piqué, ont gâché ces moments que nos concitoyens apprécient beaucoup de passer en extérieur. Et surtout n'oubliez pas que c'est parce que ces braves insectes font demi-tour à l'approche de notre territoire communal que ce refus de participer a été pris.

J'ai relevé les propos tenus, lors du Bureau du 24 octobre dernier, par le Maire d'Ambès. Je cite : « Les moustiques n'ont pas de frontières. » Le Maire de Carbon-Blanc : « Ce dispositif ne peut être efficace que s'il y a une continuité géographique. » Et ceux pleins de bon sens d'Anne WALRYCK qui insistait sur la prévention à commencer par la chasse aux eaux stagnantes. Le sujet de la prolifération croissante et non contestable des moustiques, des collègues l'ont déjà dit, est un véritable défi. Certes un défi de confort, mais aussi un défi sanitaire. Je ne veux pas faire de catastrophisme, mais probablement que des soucis nous attendent. Et nous devons contribuer à le relever.

Alors, je suis vraiment surpris et assez mécontent qu'un tel choix ait été fait tant pour les Saint-Médardais qui vont être privés de ce service fort utile, mais aussi pour l'esprit de solidarité métropolitaine qui doit guider nos décisions. Il est très regrettable, et c'est même très faible, que le choix volontaire de la ville de signer un contrat avec l'État pour limiter à 1,35 % l'augmentation de ses dépenses soit la justification. Je reprends les propos du Maire de Saint-Médard-en-Jalles, toujours le 24 octobre : « C'est une mesure budgétaire de ne pas venir cette année, d'autant plus que l'on n'est pas très concerné. » Ces derniers mots risquent de faire bondir quelques Saint-Médardais.

Il est tout aussi regrettable, et là encore, le mot est faible qu'une ville de la taille de Saint-Médard-en-Jalles qui reçoit beaucoup de la Métropole, et qui demande beaucoup à la Métropole, ne s'associe pas à cette démarche collective et volontariste de notre établissement. Je rapproche cette position du choix récent de la ville d'avancer à reculons en matière de mutualisation, même pas un poste complet. Position que j'ai eu l'occasion de commenter lors du dernier Conseil municipal. Parce que les sommes en jeu ne sont pas si

fortes en regard d'autres dépenses de la ville, ce renoncement à participer à ce dispositif est pour moi un rendez-vous raté que j'ai vraiment du mal à comprendre, et je ne suis pas le seul. C'est sans hésiter donc que je vais voter cette délibération pour les services publics fort utiles qui en découleront, conscient que les Saint-Médardais en seront exclus, provisoirement, je l'espère.

Je voudrais terminer sur une petite note. Je ne serai plus des vôtres dans quelques mois, mais surtout si vous voulez venir boire un verre chez moi, que les culicidés ne vous en empêchent pas.

M. le Président Patrick BOBET : Merci Jacques GUICHOUX. Je demande à Anne WALRYCK et à Pierre HURMIC de me pardonner, mais je vais faire passer Jacques MANGON devant vous pour la logique du débat, bien sûr.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots rapides. Je me suis, un instant, posé la question de savoir quelle mouche avait piqué notre collègue Jacques GUICHOUX, et puis je me suis dit que c'était simplement la mouche du renouvellement municipal, et donc je comprends son intervention. Et puis, en même temps, je voudrais lui dire que celle-ci me permet de faire un éloge de la langue française. La langue française est une langue merveilleuse parce que, finalement, dans tout un exposé, le simple fait que l'on emploie tel ou tel verbe peut changer complètement la connotation que l'on y met. On peut avoir dans un cas, une connotation extrêmement péjorative. En gros, le Maire de Saint-Médard-en-Jalles est un abruti, qui voit les choses « petit pied », qui regarde à 50 cm devant lui. Ou bien, si on emploie un autre verbe, on peut avoir une vision large qui est de dire : « Un certain nombre de contingences ont fait que l'on a différé notre décision. » Et c'est exactement ce qui s'est passé. Mon cher collègue, nous n'avons pas refusé la chasse au culex. Le culex... D'ailleurs comme confession, j'avais un professeur extrêmement dur que l'on avait baptisé culex, tellement son enseignement était irritant. Il avait une manière d'enseigner très ferme et très rigoureuse. Donc, je n'ai aucune sympathie pour le culex et, bien entendu, nous allons participer à son éradication. J'ai simplement, compte tenu d'un certain nombre de décisions budgétaires qui avaient été prises au moment où cette offre nous a été faite, dit que j'allais différer l'adhésion de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles. Et bien entendu, les Saint-Médardais seront préservés, comme les autres, à terme, il y a un petit délai qui est imposé, mais c'est vraiment une mauvaise polémique, je crois, mon cher collègue. Vous savez que j'apprécie pourtant souvent le ton sur lequel vous assumez votre rôle d'opposant. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Voilà, on ferme la parenthèse saint-médardaise. Anne WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, en fait Kévin SUBRENAT a dit pratiquement tout ce que je voulais dire, donc, je voulais juste quand même rajouter quelque chose, si vous me le permettez. Un, bien sûr, me réjouir de cette délibération qui va dans le bon sens. On a beaucoup travaillé sur le sujet. Je précise que tous les services métropolitains, les services des Mairies ont été invités à un séminaire que nous avons organisé, je n'ai plus la date en tête, mais je crois que c'était au mois d'avril dernier. Je précise également qu'en complément de cette délibération, dans le cadre du Contrat de santé métropolitain que nous avons voté, il y a quelques mois, et signé le 8 avril dernier, vous le savez, il y a une action spécifique qui répond à peu près à toutes les interrogations qui ont été formulées par les uns ou les autres en complément de l'action qui va être menée ici. C'est-à-dire des actions de sensibilisation, d'information et de formation, vis-à-vis des

professionnels et vis-à-vis des différentes équipes et services dans tous les domaines très transversaux que cela peut toucher en termes de pratique, d'aménagement, etc., et vis-à-vis de la population évidemment.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, j'avais prévu d'intervenir avant le Maire de Saint-Médard-en-Jalles, mais je m'adresse un peu à lui et à nous tous. Je trouve que cette délibération illustre quand même, cela a été dit, mais permettez-moi de le dire de façon peut-être un peu plus solennelle, une entorse à ce que doit être l'esprit et la solidarité métropolitaine. C'est rare de voir que, face à ce que tous les intervenants considèrent comme un véritable fléau sanitaire, un des Maires vienne nous exposer ici, « Je ne suis pas contre, mais je diffère ». Si c'est urgent, ou si c'est un fléau sanitaire, il faut que l'on se serre tous les coudes, et que l'on dise : « Toutes les communes sont concernées, y compris celles qui sont le plus éloignées du centre de notre Métropole. »

Je vous dirais qu'en commission, quand cela a été abordé, on nous a apporté des éléments techniques très intéressants. Notamment l'un d'entre eux que je porte à la connaissance du Maire de Saint-Médard-en-Jalles. Actuellement, comment se propage essentiellement le moustique-tigre ? Cela a été dit. Son rayon d'action est d'à peu près 150 m. Donc, effectivement, le Maire de Saint-Médard-en-Jalles peut penser « Je suis au-delà de 150 m du foyer d'infection donc je ne serai jamais concerné ».

J'y apporterai une information complémentaire. Il nous a été expliqué qu'actuellement, le moustique-tigre se propage aussi par la voie du tram, c'est étonnant. Le moustique-tigre monte dans le tram et se propage par cette voie. Alors, le Maire de Saint-Médard a peut-être une chance inouïe, c'est qu'il sait très bien, par anticipation, que la future mandature ne fera jamais le tram pour Saint-Médard-en-Jalles, donc qu'il n'y aura jamais de moustique-tigre à Saint-Médard-en-Jalles. Vous êtes un excellent prévisionniste, Monsieur le Maire de Saint-Médard-en-Jalles.

Rires dans la salle

M. le Président Patrick BOBET : Bien. Bravo, Monsieur HURMIC, sauf une chose, c'est que l'on ne parle pas ici de moustique-tigre. Je vous rappelle que c'est de la compétence de l'ARS (Agence régionale de santé). On ne parle pas de cela ici. Donc, les effets de manche, cela amuse tout le monde, bravo, félicitations, mais on est hors sujet-là. C'est l'ARS, je vous le répète, même si on est en partenariat avec elle et que, bien évidemment, nous allons travailler avec elle.

Monsieur le Maire de Saint-Médard, je ne vais peut-être pas vous repasser la parole, ce n'est pas la peine. C'est inutile. Monsieur le Rapporteur.

M. Alain ANZIANI : Juste un mot pour souligner l'importance de ce qu'a dit Clément ROSSIGNOL-PUECH sur la prévention. C'est peut-être la première mesure. Il faut d'ailleurs que toutes nos villes sur leur site mettent des mesures qui soient des mesures de prévention que l'on trouve assez facilement, mais je crois qu'il y a aussi une pédagogie à faire vis-à-vis de nos habitants.

Et puis, je voudrais rendre à César ce qui appartient à César, et donc saluer le travail de fond qui a été celui de Kévin SUBRENAT et d'Anne WALRYCK pendant des années et des années. Moi, je présente la délibération au titre de la mutualisation, mais merci pour le travail qui a été fait.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je m'y associe bien évidemment. Je voudrais quand même rappeler que si, aujourd'hui, cela semble évident de voter cette délibération, je ne doute pas qu'elle sera unanime, il a fallu passer ceci à deux Bureaux successifs pour convaincre tout le monde, c'est dire que ce n'était pas gagné d'avance malgré tout, et heureusement qu'à la fois et les services et les deux élus cités ont été persévérants pour que cela puisse être le cas aujourd'hui.

À la question posée par Nathalie DELATTRE, « Comment est-ce que les territoires autour de nous peuvent en bénéficier ? », oui, c'est possible. Sur un plan technique, c'est possible. Cela pose après le problème d'un engagement définitif et pérenne parce que l'on ne va pas recruter du personnel supplémentaire pour rendre service à nos territoires périphériques si, au bout d'un an ou deux, ils se désengagent. Donc, moi, j'ouvre la porte bien sûr, mais je veux bien que l'on ait un partenariat extrêmement solide et pérenne, autrement, cela ne marchera pas. Et puis aussi, où va-t-on s'arrêter ? Il faudra bien qu'un jour on se dise quel est notre territoire malgré tout. Cela peut être le département.

Voilà ce que je voulais en dire. Donc, il faut que nous votions. Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Des votes contre ? Ce n'est pas le cas. Donc unanime. Merci bien mes chers collègues.

Unanimité

Monsieur le secrétaire.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération de Monsieur FLORIAN, peut-être que nous pourrions présenter les deux délibérations, n° 7 et n° 11 en même temps puisque le débat est lié. Donc n°7 : Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc – Arrêt du bilan de la concertation. Et délibération n 11 : Mérignac – Le Haillan – Saint-Médard-en-Jalles – Boulevard technologique – Arrêt du bilan de la concertation.

M. FLORIAN

(n°7) Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aeroparc - Opération d'aménagement Bordeaux Aeroparc-Aéroport- Arrêt du bilan de la concertation- Approbation

M. FLORIAN

(n°11) Mérignac - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles - Boulevard technologique - Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc - Arrêt du bilan de la concertation - Information - Approbation

Nicolas FLORIAN présente les dossiers.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Léna BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi, une nouvelle fois, d'intervenir sur ce dossier pour souligner que cet arrêt du bilan de la concertation met en

exergue des éléments que nous avons maintes fois répétés dans cette assemblée, à savoir un projet qui, parce qu'il concentre un nombre important d'emplois dans une zone restreinte, entraîne de graves problèmes de transport. Des questions se posent depuis de nombreuses années et un début de réponse commence à être apporté. Cependant, nous restons dubitatifs sur la pertinence du zonage économique qui, en l'état, n'a fait que déshabiller certains secteurs pour concentrer l'emploi dans d'autres. Cette opération de marketing économique est loin d'avoir fait ses preuves tant en termes d'emplois que de pertinence écologique. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Nous répondrons globalement. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur ces deux délibérations qui sont importantes parce que d'abord, elles concernent un secteur qui est, qu'on le veuille ou non, l'un des moteurs industriels les plus puissants de la Nouvelle-Aquitaine. Il y a peu d'endroits où, en termes industriels, il y a une concentration aussi élevée d'entreprises de haut niveau, de haute performance, avec un tas de sous-traitants qui s'installent aux alentours. Et si cette concentration se produit, cela n'est pas une volonté politique continûment assumée qui y amène, c'est aussi parce que les entreprises recherchent les synergies que ce rassemblement permet.

En plus, on parle de concentration, mais il faut quand même rappeler que le territoire de l'OIM tel qu'il existe désormais est un territoire de 3 300 ha dont beaucoup de communes sont riveraines ou membres, et donc c'est un territoire qui irradie très largement.

Je voudrais dire que nous sommes là face à un succès d'abord qui est un succès économique, qui se constate depuis des années et qui ne cesse de se développer. Et finalement, on a deux solutions assez simples. C'est une solution hypothétique, un peu aberrante, qui serait de dire : « On arrête tout parce que l'on ne sait pas », ou bien une autre solution qui serait de dire : « On s'adapte, et on adapte nos moyens pour garantir le succès de cette zone, et le rôle de booster qu'elle a pour toute notre Métropole. » Je crois qu'évidemment il n'y a pas de débat et poser la question, c'est déjà y répondre. Évidemment, il faut que l'on soit sur l'accompagnement.

Alors, cet accompagnement, il est à la traîne et, malgré tous les efforts que nous faisons, notamment le très beau dossier que nous consacrons en matière de voirie en particulier, mais pas seulement, aux mobilités douces, à la mobilité en général sur ce territoire, il est complètement insuffisant. Nous allons approuver le bilan de la concertation sur le boulevard technologique. Évidemment, il y a beaucoup d'argent qui a été mis depuis maintenant plusieurs années. Mais à la mise en œuvre de ce boulevard technologique en 2022, ce sera déjà complètement dépassé. Nous avons ici des zones en développement puissant. L'arrivée de près d'un millier de salariés de DASSAULT, le réaménagement de l'ancien site de THALÈS qui amènera beaucoup d'entreprises, des bonnes nouvelles qui environnent nos différentes activités, en particulier les sommes importantes consacrées au secteur spatial qui viennent d'être décidées à la Conférence interministérielle de Séville dont une partie va irriguer le secteur ici. Tout cela concourt à faire en sorte qu'il faut que nous rattrapions notre retard. Nous sommes victimes du grand succès de cette zone, et le plan que nous avons prévu, il y a déjà quelques années, est d'ores et déjà dépassé avant même d'être mis en œuvre. J'appelle à ce que, demain, nous sachions mettre en place un nouveau plan pour prendre en compte la totalité de ce secteur et notamment la mobilité sur ce secteur.

Je voudrais aussi en profiter pour faire deux remarques. Une remarque quand même qui me laisse un peu dubitatif sur notre stratégie de soutien au covoiturage. Je ne sais pas si vraiment nous sommes dans le pragmatisme. Depuis plusieurs années, nous avons mis sur l'avenue Marcel DASSAULT une voie de covoiturage dont on ne peut pas dire que son succès soit foudroyant. Je me demande si pour le covoiturage, plutôt que de créer des axes qui sont peu fréquentés, qui sont un peu déserts, et qui désespèrent souvent pas mal de gens qui travaillent sur la zone, il ne vaudrait pas mieux que l'on encourage d'une manière économique les covoitureurs. Ce n'est peut-être pas la question des axes. C'est peut-être la question des personnes. C'est une aide à la personne qu'il faut faire. Ce n'est peut-être pas une aide à l'infrastructure. Et je me demande si, par exemple, la solution que l'on a mise en œuvre pour le boulevard technologique, notamment sur la partie Toussaint Catros, consistant en une voie dédiée aux bus et au covoiturage alors que nous allons avoir des bus avec des fréquences de l'ordre du quart d'heure ou de 20 minutes, est totalement pragmatique. Je m'interroge. Je ne sais pas si, à un moment donné, quand on constate qu'une stratégie que l'on avait commencé à mettre en œuvre ne fonctionne pas, il ne faut pas se réinterroger. On est tous pour le covoiturage, comment peut-on l'aider ? On peut tous se le demander. Voilà ce que je voulais dire.

Enfin, je termine avec ma deuxième remarque qui est de dire que là, la concertation dont on parle concerne 2 500 ha. Il y a aussi en matière de mobilité, les autres hectares qui sont concernés. La mobilité dans ce secteur-là, dans la zone notamment Nord Est en train véritablement de complètement changer. Il va falloir prendre des décisions, il va falloir agir rapidement, sinon c'est toute la zone qui va souffrir d'asphyxie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Pour la voie de covoiturage, on s'est mis d'accord sur le fait. On a acté le fait que c'est une expérimentation que l'on conclurait tôt ou tard, effectivement. Je partage tout à fait cette vision des choses. **Madame CASSOU-SCHOTTE**.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, d'abord, je souhaite aussi réaffirmer toutes les craintes et les réserves écologistes quant au choix de concentrer dans cette zone autant d'entreprises. Cela créé non seulement des déséquilibres dans notre territoire métropolitain, mais aussi girondin, et s'avère aussi aller à l'encontre des enjeux climatiques et sociaux qui s'imposent à nous aujourd'hui.

Vous avez évoqué le terme d'écosystème, je pense que nous n'avons pas la même définition de l'écosystème. Nous ne sommes donc pas étonnés de voir que les enjeux de mobilité et environnementaux soient aussi prégnants dans ces deux concertations. Qu'il s'agisse de la concertation concernant le boulevard technologique ou celle de l'aéroparc. Le projet d'aménagement du boulevard technologique nous semble particulièrement intéressant avec une voie réservée au covoiturage. Au contraire de ce qui a été dit, je pense qu'il faut vraiment accompagner des comportements différents, il faut les susciter, les impulser. Une voie réservée aussi au transport en commun. Une piste large de 3 m pour la circulation des vélos et acheminements piétons arborés. Mais les participants à cette concertation pointent surtout le besoin de cohérence et de continuité nécessaires avec les autres axes de déplacement de l'aéroport.

En effet, au sujet des mobilités, de nombreuses contributions font état du manque de continuité des pistes cyclables et reflètent leurs inquiétudes et leurs circonspections. Beaucoup des contributeurs dénoncent la priorité donnée aux automobilistes, l'attente aux carrefours, le manque de sécurité dans les ronds-points. Nous avons un certain retard dans cette zone qu'il nous faut absolument rattraper. Rappelons-nous qu'un cycliste en plus est un automobiliste en moins qui vient congestionner les avenues de l'OIM.

Il est aussi pointé l'insuffisance de la desserte en transport en commun. Au-delà de l'expansion du tram jusqu'à l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain), il convient d'augmenter les fréquences des lignes desservant cette zone. Comment expliquez-vous que la Liane 11 qui dessert THALÈS passe seulement deux fois par heure en bout de ligne ? Il en est de même pour la ligne que vous nous avez promise à haut niveau de service Pessac-Bersol Le Haillan-Rostand qui a une fréquence de seulement 20 minutes en heures de pointe. Ce n'est absolument pas suffisant. Surtout au vu de l'étalement des entreprises dans ce secteur, nous devons mettre en place une vraie réflexion sur le dernier kilomètre. Cela peut passer par la mise en place d'abris vélos sécurisés aux stations de tram ou de bus ou via la réalisation de parkings relais avec une possibilité de prêt de vélos TBM (Transports Bordeaux Métropole) pour le dernier kilomètre.

Je suggère d'ailleurs qu'une commission d'usagers puisse être réunie, usagers d'aujourd'hui, usagers potentiels qui ne se déplacent pas forcément en vélo ou en transport en commun parce que cela n'est pas toujours accessible, de pouvoir les réunir pour faire un bilan intermédiaire et voir comment réadapter ce qui a été pensé.

Enfin, dans ces concertations, ont aussi été mis en exergue les enjeux environnementaux : l'amélioration du cadre de vie et du bilan écologique de l'OIM. En effet, un lieu d'emploi est aussi un lieu de vie. À ce titre, il mérite que l'on se préoccupe de résorber des îlots de chaleur en végétalisant, en plantant des arbres. Nous devons aussi exiger que les entreprises calculent et communiquent leur bilan carbone dans le cadre de leur plan mobilité.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Oui, il y a deux questions qui sont différentes et je voudrais apporter quelques éléments de réflexion.

La première question est celle des difficultés de circulation et des transports. N'oublions pas que la Métropole a mis sur la table 210 millions d'euros, c'est quand même une certaine somme, dont il est vrai 80 millions pour le tramway, pour améliorer la circulation dans toute la zone. C'est un effort qui est tout à fait considérable. Et dans cet effort, tous les moyens de transport ont leur part. La voiture parce que l'on va créer de nouveaux barreaux routiers. Des pistes cyclables, c'est un des endroits où on a fait un certain nombre d'efforts. J'ai moi-même été en piste cyclable sur THALÈS avec une piste complètement sécurisée aujourd'hui. Depuis 2 ans, il s'est passé vraiment des choses importantes en faveur des cyclistes. Et d'ailleurs les associations de cyclistes qui étaient avec moi quand j'étais à THALÈS le reconnaissent tout à fait. On doit améliorer, y compris les cheminements piétons qui peuvent avoir toute leur utilité. Moi, je suis partisan d'un transport autonome entre l'aéroport et tout ce grand bassin d'emploi qui est quand même un des bassins d'emploi majeur de notre agglomération. Donc, là, il y a une expérimentation certainement à faire. Je pense qu'en matière de transport, on fait beaucoup d'efforts, mais qu'évidemment il faut du temps et ce sont des sommes tout à fait considérables.

L'autre débat, c'est un débat que l'on voit apparaître, qui est récurrent sur « Pourquoi vous mettez tant d'investissements dans le même lieu ? ». J'ai entendu là que l'on déshabillait certains secteurs. Il faudra me dire quels sont les secteurs que l'on déshabille au profit de l'aéroparc. Pourquoi ? Parce qu'il y a une sorte de logique que de mettre l'aéronautique près des pistes. Et dans notre région, des pistes il n'y en a pas beaucoup. Il y en a à Mérignac et en plus, il y a du foncier à Mérignac. Donc, si les entreprises vont là, c'est parce qu'elles y trouvent un intérêt.

J'attire votre attention : ne raisonnons pas - cela, c'est des raisonnements qui sont complètement dépassés - comme si nous étions dans une économie dirigée. Si vous êtes chef d'entreprise, vous vous installez ici parce que vous avez des ressources, parce que vous avez des pistes, parce que vous avez de la formation. C'est ce qui nous manque d'ailleurs encore un peu, mais on va le satisfaire. Et si vous ne vous installez pas ici, vous n'allez pas forcément vous installer dans le Médoc ou dans le Sud Gironde, mais vous allez aller où ? Vous irez à Nantes ou à Toulouse parce qu'il y a des aéroports. Donc, le choix, ce n'est pas entre Bordeaux-Mérignac, et puis le reste de la Gironde ou même le reste de l'Aquitaine, c'est entre Bordeaux-Mérignac et Toulouse ou Nantes. Si on ne veut pas d'emplois, il faut le dire tout de suite, mais il me semble qu'une des questions principales des Français, c'est justement arriver à avoir des emplois.

J'indique qu'une alternative aussi pour un certain nombre d'industries, c'est d'aller aux États-Unis. Vous savez, il y a quelques années, le choix s'est posé à DASSAULT Aviation. Ils ont un établissement à Little Rock. L'établissement à Little Rock coûte 40 % moins cher que les établissements français. Et DASSAULT a privilégié le maintien sur notre territoire. Sinon, c'était des milliers d'emplois parce qu'il y a DASSAULT et ses sous-traitants, qui portaient aux États-Unis. Donc, il faut faire un choix.

Sur la question écologique, elle est existentielle et c'est tout notre travail. Pour l'instant, il est discret. Pour l'instant, on ne le voit pas. Avec le Président, on a participé à cela, avec Nicolas FLORIAN aussi. On pèse beaucoup, beaucoup, beaucoup sur l'aéroport, et vous allez avoir les résultats avec le plan d'orientations stratégiques qui va être discuté et publié dans quelques jours pour que l'on ait un aéroport qui soit un éco-équipement. Le principe est aujourd'hui acquis. Cela, c'est quand même une petite révolution. Et s'il est acquis, c'est parce que tous les élus évidemment se sont beaucoup engagés en faveur du développement durable de cette zone.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Le spécialiste du transport, Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, bien sûr que je voterai ces deux délibérations qui nous permettent d'engager des sommes énormes et pour avoir assisté à quelques réunions de concertation, l'attente est grande.

Mais j'ai envie de vous parler du quotidien, c'est-à-dire de lundi matin. Nous avons mis en place le 4 novembre la COROL 39 qui était très attendue, qui fonctionne bien, sauf que les usagers sont moins bien desservis qu'avant. Il suffit simplement, mes chers collègues, vous allez voir, c'est d'une simplicité absolue, de poser deux poteaux d'arrêt : un devant les établissements DASSAULT avec écrit « DASSAULT » dessus, 3 000 salariés, et un autre où il est écrit « THALÈS » pour pouvoir desservir 3 000 autres salariés en prenant la voie de bus aller-retour, ce qui ne fera pas perdre du temps à la ligne. Pour autant, cela m'a l'air d'une complexité absolue pour poser ces deux poteaux d'arrêt. Il ne se passe pas un jour, je vous le dis, sans qu'un salarié de ces deux entreprises ne m'interpelle car il ne comprend pas. Vous imaginez bien que quand on construit des avions ou quand on met des systèmes embarqués, on a du mal à comprendre comment une collectivité aussi importante que la nôtre n'est pas capable de réagir.

Alors, selon les dernières dates qui m'ont été dites, cela pourra peut-être se faire en janvier. C'est irréaliste, je vous le dis. N'oublions jamais, et on s'en félicite ici, mon collègue à côté de moi, Emmanuel SALLABERRY le premier : « Le versement transport est indispensable. » THALÈS et DASSAULT, savez-vous combien ils versent de millions d'euros de versement transport ? Est-ce que l'on ne peut pas en même temps leur poser un poteau d'arrêt par

rapport aux millions qu'ils nous déversent ? La question, je suis obligé de la poser là parce que j'ai tout essayé avant d'arriver à cette expression orale aujourd'hui. Je vous demande simplement que, dans les meilleurs délais, on puisse dire à notre délégataire : « Posez deux poteaux d'arrêt pour desservir deux entreprises majeures. » Parce que ces entreprises nous attendent. Ils ont fait des efforts pour venir ici. Cela ne s'est pas fait tout à fait par hasard. Quand THALÈS décide de venir, et Alain ANZIANI en parlerait mille fois mieux que moi, il fait des efforts. Je vous rappelle, à l'époque, que c'était l'investissement privé le plus important de France. Quand DASSAULT décide de s'implanter là, et ce n'est pas fini, c'est aussi des investissements, et je ne vous parle pas de tous les sous-traitants.

Pour revenir à ce que disait Jacques MANGON, aujourd'hui, on assiste à des changements d'habitude de la part des gens qui se dirigent vers ces secteurs-là. Auparavant, on prenait la sortie 9, on faisait la queue jusqu'aux Cinq chemins, et on arrivait jusqu'au secteur. Aujourd'hui, les gens sortent à la sortie 8, prennent la Route de Lacanau, prennent le contournement de Saint-Médard-en-Jalles et arrivent par un autre côté. Cela veut dire que des nouveaux services de transport en commun devront se mettre en place de périphérie à périphérie, comme la COROL 39, qui est une très bonne idée, qui commence à décoller et qui fonctionne bien pour pouvoir desservir ces secteurs parce que les salariés habitent là. Je rappelle que THALÈS s'est déplacé et qu'il y a une partie de ses salariés qui habitent à Pessac, à Villenave-d'Ornon, à Talence. Ils ont plus de chemin à faire pour se rendre sur Mérignac. Donc, on a mis cette COROL 39 qui permet de les relier.

Simplement mes chers collègues, et Monsieur le Président, j'en appelle à vous. Si vous avez le pouvoir dans cette maison, faites-en sorte que nous puissions poser ces poteaux d'arrêt, 6 000 salariés vous diront merci. Ce n'est pas très mal à quelques mois de l'élection municipale. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : On ne fait pas cela que pour cela. Certainement pas. Vincent FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, deux remarques ponctuelles et trois réflexions peut-être plus stratégiques.

Première remarque très amicale à l'égard de Christophe DUPRAT. La prochaine fois que THALÈS demandera pourquoi la Métropole est aussi lente, on pourra demander « Pourquoi pour la billettique, une entreprise aussi performante que THALÈS, au bout des années et des années, est incapable de résoudre ce problème ? ». Ah non, on ne peut pas tout mélanger, mais le foutage de gueule, à un moment, cela suffit y compris des grandes entreprises. Moi, je me déplace assez souvent en France, dans d'autres métropoles, je vois comment fonctionne la billettique. Là, il y a quand même une anomalie, même si elle est très, très ponctuelle.

Deuxième point pour nous féliciter du résultat sur la prolongation tramway aéroport. Cela a été dit, mais ce n'est pas du tout négligeable.

Ensuite, trois réflexions un peu plus stratégiques, moins dans le quotidien, mais qui, à mon avis, ne sont pas anecdotiques parce que l'on voit bien les questions que pose cette délibération que je voterai.

Première réflexion par rapport à ce qu'a pu dire Jacques MANGON sur l'utilité de l'action publique. Bien sûr, que l'aéroparc s'est développé parce que DASSAULT, THALÈS, SAFRAN ont voulu être là, mais on a aussi été bien présent pour les aider, pour trouver des terrains,

pour faire venir la voirie, pour faire les négociations avec les Maires qui ont accepté THALÈS. Donc, on a quand même un levier d'actions, ce qui va aussi poser certaines interrogations. Cela, c'est le premier point.

Deuxième point, là où je rejoins Jacques MANGON, c'est une interrogation que l'on a toutes et tous sur le rythme de nos politiques publiques par rapport à l'évolution du monde. Je donne un autre exemple. Vous avez débattu hier soir en Bureau sur le PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation) que la Métropole a juste lancé il y a 8 ans. Je m'en souviens bien. 2011, 8 ans pour un PPRI en sachant qu'entre temps, le sentiment d'urgence climatique s'est accéléré, et que les crues centennales ont pris quelques centimètres... Quand vous regardez dans d'autres villes, je discutais ce matin avec Brigitte TERRAZA qui me citait New York. Elle me disait « New York, ce n'est plus centennal, plus 80 cm, c'est centennal plus 3 m ». Donc, là, il y a une espèce de décalage entre le temps administratif que l'on a PPRI, PLU (Plan local d'urbanisme), tous ces outils extrêmement longs et l'espèce de réalité qui nous rattrape, et ce n'est pas une petite interrogation.

Troisième point, je vais essayer de le dire de manière non polémique et amicale. Je suis d'accord avec Alain ANZIANI, le temps de l'économie dirigée est fini. Il est même fini depuis 30 ans. On a fêté, il y a quelques jours, la chute du mur de Berlin. On sait que tout cela, c'était il y a très, très, très, très longtemps. Je pense, c'est mon intuition, je me trompe peut-être, que le temps de la mondialisation heureuse est aussi en train de s'achever. Je dis cela parce que notre modèle de développement, je le connais parfaitement et j'y ai largement participé il y a quelques années, était autour du « *big is beautiful* » ; je me demande s'il ne va pas falloir le faire évoluer avec cet équilibre subtil. On ne va pas casser la dynamique que l'on a mis tant de temps à créer, et en même temps j'entends les salariés, mais aussi les entrepreneurs... Je discute avec des entrepreneurs de l'aéronautique, à un moment, ils disent : « De toute façon, là, on voit bien que la saturation va être telle qu'il va falloir avoir une autre stratégie. » Et c'est toute cette voie intermédiaire qu'il nous faut inventer, dans les années qui viennent, continuer un développement de notre Métropole parce que l'on y est attaché, mais plus respectueux, plus équilibré, plus apaisé. Cela ne va pas forcément être simple, mais je pense que c'est vraiment l'enjeu que l'on a devant nous. Et cela va nous demander, les uns et les autres, un peu de se sublimer comme dit souvent un de mes amis parce que nous avons un nouveau modèle à inventer qui ne soit pas juste la prolongation de ce que l'on a fait ensemble, depuis quelques décennies, avec un certain succès. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Ce ne sera pas simple, on est bien d'accord. Andréa KISS.

Mme Andréa KISS : Oui, Monsieur le Président, nous partageons effectivement tous ce souci d'équilibrer le territoire en termes de développement économique, mais ce n'est pas en déshabillant l'Ouest de la Métropole que l'on pourra habiller le reste par ailleurs. Nous partageons tous le constat des difficultés et de la saturation qu'il peut y avoir dans ce secteur. Et Alain ANZIANI a rappelé, on a aujourd'hui un plan assez ambitieux en termes d'investissements pour faciliter la circulation.

Clairement, moi, j'ai envie de dire aussi à Jacques MANGON que oui, il y a des changements de comportement. Christophe DUPRAT l'a rappelé. Aujourd'hui, les gens ont envie de transport en commun. Ils ont envie de vélo. Ils ont envie de mono-roue. Ils ont envie de trottinette, mais pour cela, il faut que l'on mette le paquet sur des aménagements extrêmement qualitatifs et que l'on arrête de concevoir, en fait, de la voirie qui est exclusivement dédiée à la voiture. Demandez aux cyclistes comment ils vivent le franchissement des ronds-points. C'est extrêmement difficile. Il va falloir que les ingénieurs de la Métropole fassent un véritable effort là-dessus. Petite anecdote : il y a deux jours, nous

avons eu des pluies relativement importantes. Nous avons une très jolie piste cyclable qui vient d'être réalisée rue de Venteille au Haillan. Figurez-vous que cette piste était totalement inondée, elle était sous 20 cm d'eau. Et donc, nous avons eu des retours de salariés qui allaient travailler dans la zone qui ont été obligés de mettre pied à terre. Ils sont allés travailler toute la journée avec des chaussures trempées. Donc, il faut vraiment que l'on réfléchisse un petit peu différemment, et que l'on soit un peu plus proactif sur ces modes alternatifs.

Je partage aussi tout à fait le constat de Christophe DUPRAT. Il est normal que les entreprises aient des exigences avec le versement transport qu'elles ont, et nous, collectivités, on en a aussi. Alors, Christophe DUPRAT a eu du mal à obtenir des arrêts, moi, j'ai attendu 5 ans pour avoir un affichage dynamique sur l'avenue de Magudas qui mentionnait le nombre de places restantes sur le parc-relais du Haillan-Rostand et la cité des Pins. Comme j'ai fait une demande pour un deuxième affichage dynamique sur la rue de la Morandière, j'espère que je ne vais pas avoir à attendre encore 5 ans. Tout simplement parce que cela évitera que les gens s'engouffrent dans une nasse, et se retrouvent au final dans un cul-de-sac, où ils sont obligés de faire demi-tour et d'arriver en retard à leur travail.

Pour ce qui concerne les voies de covoiturage et de transports en commun, il faut quand même rappeler que ces voies sont d'abord des voies de transport en commun, et que le covoiturage, c'est un bonus. Donc, ce n'est pas parce que l'on supprimera la voie de covoiturage que l'on va apporter un gain aux gens. Bien au contraire, c'est du transport en commun, et ces voies peuvent être empruntées par les covoitureurs. Donc, testons. Plus nous testons, plus nous verrons si c'est efficace ou pas. En revanche, il me semble évident qu'aujourd'hui, un technobus avec une fréquence d'un quart d'heure, c'est sans doute largement insuffisant, et c'est surtout insuffisant tant que nous n'aurons pas les infrastructures qui permettront à ce technobus d'avoir sa propre voie, et d'avoir un cadencement digne de ce nom.

Enfin, je me permets d'appeler de mes vœux la création d'un pôle multimodal aux Cinq chemins qui permettrait aussi à certains qui arrivent de zones extérieures à la Métropole de stationner leur véhicule à cet endroit-là, et de prendre ensuite les transports en commun, avec une fréquence améliorée, ce qui permettrait là aussi sans doute de décongestionner la zone.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Nicolas FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Je comprends que certains puissent exprimer des remords comme Vincent FELTESSE sur ce que l'on a pu faire, les uns et les autres, mais il ne s'agit pas aujourd'hui d'être repentis.

M. Vincent FELTESSE : Quels remords ?

M. Nicolas FLORIAN : Vous venez de nous expliquer que tout ce que vous avez fait n'allait pas dans le bon sens, et qu'il fallait changer fondamentalement.

M. Vincent FELTESSE : Il va falloir élever le niveau du débat parce que c'est affligeant...

M. Nicolas FLORIAN : Oui, mais enfin, quand vous vous adressez à THALÈS, il s'agit de penser aussi aux hommes et aux femmes qui y travaillent, et pas simplement à l'enseigne. Je

comprends, moi, la réaction de Christophe DUPRAT. Lui, il s'intéresse aux gens qui travaillent à l'intérieur de l'entreprise et pas simplement à l'enseigne de l'entreprise.

S'agissant de cette question de transition, mutation, bien évidemment, on est tous convaincus et les travaux qui sont menés sur cette OIM nous amènent à revendiquer que l'on est des prescripteurs. Sur le plan-guide, c'est les deux tiers de la surface qui sont réservés à des espaces naturels. Il faut quand même restituer les choses. Une enquête quatre saisons a été engagée. Quand vous regardez le dossier d'une des entreprises qui ont été citées tout à l'heure, toutes les compensations qui ont pu être menées, c'est aussi parce que la puissance publique que nous représentons a été volontariste là-dessus, et en accord avec les acteurs économiques.

Sur la question de savoir s'il y a une trop grande concentration, comme le disaient Alain ANZIANI et d'autres, il y a l'aéroport, il y a la piste, et ce sont des métiers de l'aéronautique spatiale défense. On n'oublie pas, et cela a été d'ailleurs l'une des propositions de Jacques MANGON, et il a eu raison dans le cadre de l'extension de cette zone, d'y intégrer ArianeGroup. On va être capitale, ArianeGroup, l'année prochaine.

Toutes ces questions de mutation, on les prend à notre compte. Il est logique qu'il y ait quelques révolutions locales. Le covoiturage, il faut que l'on s'y habitue. Les modes doux, il faut les sécuriser bien évidemment, et puis qu'il y ait aussi cette faculté qui doit être la nôtre de faire de la pédagogie auprès de nos concitoyens. Par ailleurs, et c'est peut-être le sujet essentiel, à mon avis, bien expliquer que « cette sobriété énergétique » sur les déplacements se traduit par une sobriété financière pour les ménages eux-mêmes, et pour les personnes qui utilisent plutôt un vélo ou une trottinette que leur propre voiture, et qu'au final, cela participe aussi à une économie pour eux-mêmes.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame BOUTHEAU.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Je voulais apporter ma contribution sur l'activité principale de ces industries qui sont, je le rappelle, essentiellement des industries d'armement, du spatial et de la défense. Donc, à ce titre, elles ont une responsabilité sociale et environnementale. Ce ne sont pas exclusivement des entreprises privées puisque ce sont essentiellement des commandes d'État et des commandes d'États étrangers. On peut s'interroger aussi sur l'incidence de leurs activités et faire reposer l'attractivité économique exclusivement sur ce secteur, c'est aussi s'engager dans des responsabilités politiques importantes. Donc, on serait en droit d'exiger de ces entreprises qu'elles aient conscience de l'impact, y compris sur leur territoire, de ce que l'on peut appeler une forme de capitalisme d'État. Je voulais rappeler que ces entreprises, historiquement, avaient leur propre flotte de transport, et que d'ailleurs, elles avaient une flotte interne. Aujourd'hui, cela passe par le versement transport, mais c'est aussi simplifier pour eux en disant : « Je donne beaucoup d'argent. » Et la question d'avoir un poteau devant ces deux entreprises serait résolue pour elles puisqu'avant, il y a une trentaine d'années, je me souviens, la SOGERMA avait son bus qui passait, et qui venait d'ailleurs sur la Rive Droite. C'était le cas de FORD aussi. Donc, je pense que quand on a 3 000 salariés, on peut aussi s'interroger en interne sur sa propre responsabilité. Je voulais le rappeler assez fortement ici. On ne peut pas se reposer essentiellement sur les, si j'ai bien compris, 240 millions que la Métropole leur a apportés.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, je vais être très brève. Andréa KISS a déjà exprimé beaucoup de choses que je voulais dire, notamment sur les mobilités alternatives. Je voulais simplement souligner qu'il y a une délégation qui est celle de notre collègue Michel LABARDIN qui s'appelle « Transports de demain ». Et c'est vrai que les transports de demain aujourd'hui ce sont les trams, ce sont les BHNS (Bus à haut niveau de service), enfin des infrastructures très lourdes et très coûteuses. Moi, je formule le vœu que, dans le prochain mandat, la délégation « Transports de demain » soit celle dédiée à tous ces modes alternatifs. Et ce que je souhaite aussi, c'est qu'il y ait la même volonté politique, que tous les collègues aient le même acharnement à défendre le vélo, l'auto-partage, le covoiturage et tous les modes alternatifs dans leur commune que celui qu'ils ont pour les trams, et les modes lourds. Si on y mettait politiquement tous ensemble, même la moitié des budgets que l'on met dans les seconds aujourd'hui, on pourrait avancer considérablement sur ces thématiques, car je pense que l'on n'a pas le choix.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Jacques MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, je voulais juste faire un petit correctif par rapport à ce que vient de dire Madame BOUTHEAU, notamment sur l'espace. Il y a vraiment un domaine qui est parfaitement essentiel pour la protection de la terre, de la planète, de l'étude de l'environnement, c'est l'espace. Et je voudrais rappeler qu'à cet égard, on parlait tout à l'heure de la Conférence de Séville, elle vient d'attribuer plus de 2 milliards d'euros au programme COPERNICUS dont une grande partie vise à assumer de manière mondiale, on est un leader mondial, toutes les missions d'observation du climat, de l'évolution du climat, de protection de la terre, et tout ce qui relève de cela. À un moment où en particulier les États-Unis s'effacent de ce secteur-là, je crois qu'au contraire, il faudrait que Madame BOUTHEAU soutienne ardemment le développement spatial européen et français.

M. le Président Patrick BOBET : Merci mon cher collègue. Nous allons donc conclure pour voter. Je pense que, finalement, beaucoup d'interventions convergent. On fait beaucoup de choses, beaucoup, beaucoup. J'en ai 2 pleines pages. Si vous aviez 3 minutes, je vous les lirais, vous verriez tout ce que l'on sait faire. Les 200 millions dont parlait Alain ANZIANI ne sont pas du vent, ce sont des actions très concrètes. Alors, cela ne suffit pas, on en est bien conscient, cela a été dit, et je crois que l'on va accélérer dans ce domaine. On va impliquer les entreprises et nous le faisons déjà, Madame BOUTHEAU. Nous avons eu un Comité de pilotage lundi, il y a 5 jours très précisément, qui s'est fort bien passé. Tout le monde est très responsable, et conscient de ses responsabilités et les prend. Donc, je vous rassure, ce sont des entreprises sur lesquelles nous comptons et qui, elles comptent aussi sur nous, mais nous sommes en partenariat tout à fait étroit, et on se comprend très bien. Donc, je ne suis pas très inquiet là-dessus.

Peut-être dernier élément de ma part, on a dit les uns et les autres que l'on concentre beaucoup d'entreprises, on a très bien expliqué pourquoi. Malgré tout, je me dis qu'à l'époque où nous avons une attractivité reconnue dans toute la France et bien au-delà, on a peut-être la possibilité un peu comme un acteur célèbre qui choisit ses rôles ou qui les refuse d'accepter ou de refuser certaines entreprises. Et je vous rassure, pas plus tard qu'hier matin, nous avons reçu avec Madame le Maire de Blanquefort une entreprise qui nous proposait ses services sur le secteur de FORD. Nous les avons refusés parce que cela ne correspondait pas à nos attentes. Nous sommes bien dans cette démarche, je vous rassure tout à fait. On ne peut pas tout dire toujours parce que, dans ce domaine, il y a beaucoup de confidentialités qui nous obligent à rester taiseux, mais malgré tout nous agissons.

Et puis, un tout petit commentaire à l'adresse de Vincent FELTESSE. Je partage beaucoup de ce que vous avez dit. En revanche, le PPRI, ce n'est quand même pas nous qui avons pris du retard. C'est surtout l'État. Je veux bien endosser toutes les responsabilités, mais quand ce n'est pas de notre fait...

Mes chers collègues, nous nous prononçons. Abstentions sur les deux délibérations ? Le groupe Communiste, globalement. C'est cela ? Votes contre ? Ce n'est pas le cas. Donc votes pour ? Tout l'ensemble du Conseil, excepté le groupe Communiste

Affaires n°7 et 11 : Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Merci. Monsieur le secrétaire, reprenez la parole, je vous en prie.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, nous allons aborder la 5^e délibération sur 17 à 11 heures 28. Donc Monsieur FLORIAN : Convention de groupement de commandes pour une étude de définition de la stratégie de mobilité aérienne urbaine et périurbaine pour la région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole. Plus clairement, le développement des drones.

M. FLORIAN

(n°8) Marchés publics - Convention de groupement de commandes pour une étude de définition de la stratégie de mobilité aérienne urbaine et périurbaine pour la région Nouvelle-aquitaine et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

M. Nicolas FLORIAN présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. M. ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, au nom du groupe Écologiste. Cette délibération se propose de développer le drone, ce n'est pas un questionnement citoyen ou civique sur la place du drone dans notre société. C'est plutôt comment développer le drone pour le transport de personnes et de marchandises ? Donc nous ne sommes pas opposés en tant que tels aux drones, cela peut être très intéressant pour contrôler les feux de forêt, dans le cadre d'incendies industriels également pour le contrôle des voies ferrées et des lignes à haute tension ou même artistique. Il y a une très belle entreprise qui s'appelle Dronisos dans la Cité numérique. Elle est leader mondial de spectacle par drone.

Par contre, dire explicitement dans cette délibération que nous souhaitons développer le transport de marchandises par drone, nous pose problème, surtout en ce jour de BLACK FRIDAY. Il y a une prise de conscience collective que le BLAY FRIDAY finalement, ce n'est peut-être pas forcément une bonne chose parce que cela développe le surendettement, la surconsommation, les achats compulsifs. Et alors, si en plus on vient rajouter la livraison par drone où sur mon *smartphone* je vois une promo, - 30% pour un objet, ce que vous voulez. Et si je clique « Livré dans l'heure par drone », cela va accentuer énormément ce phénomène qui nous semble indésirable, et néfaste pour la planète et pour l'économie des ménages.

D'autant plus que qui pourra répondre ? Je vais en citer une : Amazon. Elle sera le leader de la livraison par drone en France et dans le monde, et donc, en Nouvelle-Aquitaine et sur la Métropole. Et je vous rappelle qu'il y a eu une étude qui vient de sortir qui prouve que par emploi créé par Amazon, il y a une destruction de 1,6 emploi de proximité. Amazon est la deuxième entreprise de livraison en France, et la consommation d'objets, c'est un quart de nos émissions de gaz à effet de serre. D'autant plus qu'Amazon détruit 300 000 objets invendus par an. Neufs. Après, quelle est la première entreprise de livraison ? C'est La Poste. Moi, je préfère les facteurs aux drones. J'imagine que vous aussi. Un facteur, c'est du lien social.

Donc, vous comprenez que nous ne sommes pas favorables à ce que la collectivité publique, c'est un choix politique, porte et développe la livraison de colis par drone parce que je mets ma main à couper, gauche, que dans 20 ans, nous parlerons de thrombose routière et aussi de thrombose aérienne, embouteillages dans les nuages, des nuées de drones sur nos têtes de livraison de colis, de transport de personnes par Uber d'ailleurs parce que lui seul aussi aura la surface financière pour le développer.

Et en plus, en termes d'enjeux énergétiques, cela ne va pas dans le bon sens. Faire voler des marchandises consomme plus que, par exemple, un livreur à vélo, qui est une solution *low tech*.

Donc transition énergétique, transition écologique, c'est aussi des choix. Et nous pensons que ce n'est pas un bon choix, d'autant que comment on pourra vraiment être sûr que la société Amazon n'allume pas ses caméras pendant les livraisons et vienne surveiller et prendre des données sur nos têtes. Donc nous voterons contre.

M. le Président Patrick BOBET : Merci pour l'explication. **Madame DELAUNAY**.

Mme Michèle DELAUNAY : Très brièvement, je voudrais appuyer ce qui vient d'être dit. Je pense que la société Amazon non seulement détruit des emplois, mais elle détruit nos centres-villes. Elle détruit le commerce dans nos communes.

Les problèmes de stationnement, d'embouteillages, etc., déjà découragent un peu d'aller faire ses emplettes dans les centres de nos villes. Mais ajoutons-y cette facilité de livraison très rapide, et j'oserai même dire inhumaine car la pression que cela fait peser sur les employés de cette société est vraiment dramatique, et je crois que nous avons le devoir de faire mesurer à nos concitoyens l'impact pour notre vie de demain. C'est aujourd'hui quelque chose qui va déséquilibrer totalement la vie sociale, la notion de communauté dans une ville, et j'en suis comme vous tous, j'en suis sûre, très inquiète.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. **Monsieur Max GUICHARD**.

M. Max GUICHARD : Selon la formule que vous appréciez, « Nous ne devons pas intervenir », mais voilà, il y a un débat, et un débat, cela s'écoute. Et moi, j'avoue, nous nous sommes rapidement entretenus au niveau du groupe, que l'intervention de **Clément ROSSIGNOL-PUECH** nous interpelle positivement, et donc ce qui est sûr, c'est qu'à la fin de ce débat, nous n'aurons plus un avis aussi positif que nous pouvions avoir avant d'entrer dans cette salle.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. La démocratie, cela sert surtout à cela effectivement. À faire changer d'avis les uns ou les autres, c'est très bien. Alain TURBY.

M. Alain TURBY : Oui Monsieur le Président, chers collègues, j'entends bien sûr les arguments qui ont été avancés par notre collègue Clément ROSSIGNOL-PUECH, et je partage notamment sa crainte vis-à-vis de l'émergence de *majors* du numérique et du risque auquel nous nous exposons. Par contre, je crois qu'il ne faut pas que nous négligions le volet « Recherche et développement » sur la logistique du dernier kilomètre qui est un vrai sujet dans notre agglomération qui participe fortement au sujet de la congestion. Et je crois que le but de la collectivité, c'est aussi de réguler un peu ces situations, de réguler les situations difficiles, et je crois qu'il ne faut pas voir dans cette proposition liée à la livraison par drone, uniquement le volet lié à ce que l'on appelle le « *mass market* », mais vraiment aller aussi sur les possibilités d'échanges interentreprises, la possibilité de développer des réseaux professionnels tout en ayant une logique de régulation. Je pense qu'il faut aussi garder cette option-là, et ne pas voir dans le drone que des situations de danger, mais aussi des situations d'opportunités.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Marie RÉCALDE.

Mme Marie RECALDE : Oui, Monsieur le Président, sur Amazon, je partage la position évoquée par les uns et les autres qui renvoie certes à une responsabilité collective, mais aussi à une responsabilité individuelle et nous renvoie à nos propres comportements. Mais lutter contre Amazon en refusant le progrès que constitue le travail sur le développement des drones et la recherche sur les drones me paraît un peu décalé d'autant que l'on est là dans un process qui peut nous permettre de sortir des livraisons par camions, et, en tout cas, s'interdire de réfléchir sur ces secteurs-là et ces sujets-là me paraît un peu dangereux. Donc, lutter contre Amazon est une chose avec tout ce qui va avec nos préconisations de puissance publique, et je le redis, les comportements individuels que nous devons avoir certes, mais refuser le progrès en ne voulant pas développer la recherche notamment sur les drones, dont je rappelle qu'ils ont de nombreux débouchés en particulier la livraison de médicaments, l'accès à des zones tendues, cela a été rappelé d'ailleurs fort justement par Clément ROSSIGNOL-PUECH, me paraît dangereux, et il ne faut pas tout confondre, je crois.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame BOUTHEAU.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Je réagis à ce que ma collègue vient de dire. Elle parle de responsabilité individuelle. Dans le sujet des drones, il y a aussi le sujet de la liberté individuelle qui est extrêmement important puisqu'il y a quand même la menace d'une société de surveillance qui se développe avec la reconnaissance faciale, qui est mise en œuvre à Marseille. Donc, je pense que là, il faut parler de liberté et de responsabilité. Et si la technologie des drones, et là je partage ce qu'a dit ma collègue précédemment, a certainement un intérêt, à mon avis, ce n'est pas pour livrer quelque chose que l'on a toujours su livrer. C'est en matière de sécurité civile, par exemple, pour atteindre des zones pour les pompiers, on en a parlé, vraiment pour des choses qui tiennent à la sécurité de l'ensemble, mais pas pour répondre à des besoins que l'on a toujours assurés jusqu'à maintenant. Si aujourd'hui on est thrombosé, c'est parce qu'on les fait venir de beaucoup trop loin. C'est que l'on est mal organisé. C'est un vrai débat de société. Et il faut parler de responsabilité individuelle et de liberté individuelle. C'est le sujet à venir, je pense.

M. le Président Patrick BOBET : On a aussi besoin tout bêtement de plus de colis parce que l'on est plus nombreux. Il faut aussi tenir compte de cette démographie évidente. Arnaud DELLU.

M. Arnaud DELLU : Oui, Monsieur le Président, Madame BOUTHEAU a utilisé le bon terme, il s'agit d'un débat de société. Néanmoins, les termes et propositions exposés par Monsieur ROSSIGNOL-PUECH nous semblent un tout petit peu excessifs ou en tout cas, une fois n'est pas coutume, je ne serai pas d'accord, trop empreints de précautions. On peut partager effectivement le risque de l'emprise de multinationales avec tout ce que l'on met derrière ce mot, sur ces stratégies. Néanmoins, si nous consultons la délibération en tant que telle, si nous restons sur le cœur de la délibération, c'est aussi une forme de maîtrise publique de ce type de stratégie de mobilité qui est proposée. Alors certes, on peut la trouver insuffisante, ce qui peut motiver une abstention voire éventuellement un vote contre de certains collègues. Mais néanmoins, c'est un premier pas dans la bonne direction. Sans doute insuffisant, sans doute peut-être trop naïf vis-à-vis d'acteurs qui disposent de dizaines de milliards d'euros de cash disponibles immédiatement pour contrer les éventuelles réglementations qu'ils trouveraient un peu trop rigides à leur goût, posées par la puissance publique ici ou là. Mais néanmoins, je pense que l'on va quand même dans une bonne direction en affirmant qu'en l'occurrence, nos établissements souhaitent avoir une stratégie de mobilité sur ce point-là. Et cela n'enlève rien à ce qu'a dit Madame BOUTHEAU sur le débat de société, les droits, les libertés individuelles et les responsabilités.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Oui, quelques mots pour préciser ce dont on parle. On est sur de l'expérimentation qui accompagne une innovation. Et il ne faut pas occulter ce volet R & D (Recherche et Développement). Si on s'interdit toute expérimentation, ce n'est pas rendre service à notre industrie, aux perspectives et prospectives d'emplois, d'innovations, et j'allais dire de dynamisme.

Deuxième chose, oui, il faut être vigilant. La première vigilance, contrairement à ce qu'a pu dire Clément ROSSIGNOL-PUECH sur la nuée de drones c'est la DGAC qui l'assure. Cette Direction générale de l'aviation civile qui est là pour borner et organiser l'utilisation de l'espace aérien, elle peut se faire, et il n'y aura pas d'anarchie.

La question après, c'est : « Quelles protections ? » Je ne rentre pas dans le débat de société sur la reconnaissance, la captation de data, d'images, quoi qu'il en soit, il faut l'avoir en tête, mais cela va plus loin que la simple utilisation d'un drone. C'est pour cela que, depuis quelques jours, je demande à mes concitoyens de réfléchir aussi à toutes ces questions de numérique, de digital, d'images. Comment on place la vie de l'être humain autour de toutes ces innovations ?

Quand je parle de protection, beaucoup ont employé le nom d'une grande entreprise internationale qui vampirise tout cela bien évidemment et je partage tout ce qui a été dit sur Amazon. Je le partage d'autant plus que nous, on a aussi à protéger notre local qui est Cdiscount, je ne l'oublie pas. Mais ceux que l'on doit aussi le plus protéger, c'est nos commerces de proximité. Et on rentre très rapidement dans la question de la vitrine numérique. Parmi les évolutions auxquelles le commerce local et les commerçants eux-mêmes que j'ai rencontrés il y a peu de temps, les associations de commerçants, la CCI (Chambres de commerce et d'industrie), sont confrontés on travaille collectivement sur cette notion de commerce numérique, et de l'acheminement des objets faits par les commerçants en nom propre. Cela peut être une réponse, et pas simplement pour le commerce numérique

en général. Je fais la différence entre la vitrine numérique, le commerce de détail, le commerce local, et ces grands mastodontes internationaux. C'est une première réponse que l'on peut apporter pour les aider. Cela participe aussi et c'est ce que disait Alain TURBY d'une vraie réflexion sur le dernier kilomètre, la logistique, et là, je ne parle pas que de l'acheminement de tel objet connecté venant de l'autre bout du monde. Je pense, et cela a été dit par Marie RÉCALDE, aux questions de santé, le CHU (Centre hospitalier universitaire) est attentif à cela. C'est l'acheminement du sang. Cela peut être l'acheminement pour des greffes et autres matériels de santé. C'est aussi l'acheminement et la desserte sur de l'activité industrielle, des pièces. Et moi, à un moment ou à un autre, je serai plutôt le promoteur de l'utilisation de ces mobilités plutôt que des camionnettes qui font une noria et qui participent à la congestion de notre agglomération sur cette question de la logistique. Donc, je vous propose de tenir cette volonté d'expérimentation qui accompagne l'innovation, avec vigilance bien évidemment, et aussi d'être les promoteurs et les « protecteurs » de notre commerce local.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Je ne vais pas vous proposer de synthèse de tout ce qui a été dit, tellement il y a d'avis divergents. Je vais vous proposer de passer au vote, ce sera une meilleure manière de concrétiser. Abstentions, d'abord ? Votes contre ? Verts, tous les Verts, très bien. Votes pour ? Tous les autres. Je vous laisse compter. Merci mes chers collègues.

Majorité

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Monsieur le secrétaire, vous avez la parole.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n°12, Monsieur SALLABERRY, exercice 2019 – Budget principal et budget annexe – Décision modificative n° 2.

M. Nicolas FLORIAN : On va d'abord passer la 16.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : D'abord la 16, délégation de Monsieur FLORIAN : Société d'économie mixte locale Route des Lasers – Emprunt d'un montant de 46 311 000 euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, BNP Paribas, Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, et de la Société Générale – Garantie à hauteur de 25 %.

M. FLORIAN

(n°16) Société d'économie mixte locale Route des lasers (SEML Route des lasers) - Emprunt d'un montant de 46 311 000 euros auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, BNP Paribas, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes et la Société Générale - Garantie à hauteur de 25 %, soit 11 577 750 euros - Contrat de subordination - Décision - Autorisation

M. Nicolas FLORIAN présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons voter contre cette délibération pour les raisons suivantes : Sans vouloir préjuger de la pertinence ou non du projet dont il s'agit, nous sommes plus que perplexes quant à l'objet de cette délibération dans laquelle il nous est demandé d'apporter une garantie de notre établissement à hauteur de 25 % d'un emprunt de la société Route des lasers qui s'élève à 46 millions d'euros. Ce n'est pas une délibération anodine tant par le montant concerné que par le caractère dérogatoire de cette décision. La délibération est d'ailleurs on ne peut plus claire, je cite : « Bien que les opérations qui appartiennent au domaine scientifique et technologique ne soient pas inscrites au sein de la fiche n°3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvé par la délibération du 22 décembre 2017, Bordeaux Métropole souhaite soutenir ce projet. De fait, la garantie métropolitaine est accordée à titre tout à fait exceptionnel et dérogatoire. » Fin de citation.

Et pour cause, le régime des garanties d'emprunt dans notre Métropole repose effectivement sur le règlement d'intervention habitat et politique de la ville dont le volet n°3 définit les règles en vigueur en matière d'octroi de garanties d'emprunt pour les opérateurs de logements sociaux sur le territoire. Donc rien à voir avec le sujet qui nous occupe aujourd'hui, ce qui m'amène à conclure de la façon suivante : il y a un vrai problème de méthode. Alors, quelle est l'alternative ? Soit, on estime collectivement nécessaire d'élargir nos garanties d'emprunt à d'autres champs de compétences, et on établit alors un nouveau règlement d'intervention. Première option. Deuxième option, on refuse d'entrer dans un engrenage dans lequel pourraient s'engouffrer d'autres structures du même type, c'est ce que vous nous proposez aujourd'hui. Nous nous considérons qu'il nous revient d'écarter cette option que vous privilégiez. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Nous sommes membres de la SEML (Société d'économie mixte locale). Monsieur DUBOS.

M. Gérard DUBOS : Oui, Monsieur le Président, simplement comme administrateur de la SEML Route des lasers, je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Nicolas FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Je peux entendre ce que dit Pierre HURMIC sur les compétences. Jusqu'à maintenant, on garantit les emprunts sur le logement social. Moi, je suis plutôt, j'allais dire, volontariste sur le fait que la puissance publique, la collectivité, accompagne du développement économique parce que c'est de cela dont on parle. Après, de savoir s'il faut modifier ou pas nos règlements d'intervention, jusqu'où va l'exception, peut-être, mais on a

affaire à un outil puissant qui est la SEML Route des lasers qui s'engage dans un projet de réaménagement, de revitalisation, de redynamisation sur ce secteur. Autant lui donner un coup de main, et si ce coup de main, ce coup de pouce passe par une garantie d'emprunt, il ne faut pas se l'interdire. C'est comme si demain nous avions un projet industriel autour de l'énergie renouvelable et que vous nous disiez : « Non, il ne faut pas garantir l'emprunt du promoteur parce que l'on est en dehors du logement social », cela serait dommage de s'en priver. Si demain, on a quelqu'un qui vient nous dire : « Voilà, plutôt que de travailler sur les énergies non-renouvelables, les hydrocarbures, on vient avec un projet industriel massif porté par un tiers, c'est la Région, cela en est un autre... », moi, je me dis : « Il ne faut pas se l'interdire. » Donc il ne faut pas être dans cette vision assez réductrice des choses. Certes, c'est une exception. Jusqu'où peut aller l'exception ? Elle est maîtrisée et cela va dans le sens du développement économique.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Oui, juste pour les mêmes raisons pour lesquelles c'est Nicolas FLORIAN qui a présenté la délibération, je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. On est dans une dérogation, c'est évident, mais je vous rappelle que, oui, nous sommes actionnaires de cette société. Il y a quand même aussi une certaine raison pragmatique, que tout le monde peut comprendre.

Nous passons au vote. Abstentions ? Ce n'est pas le cas. Votes contre ? Les Verts.

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Ne prennent pas part au vote : Monsieur SALLABERRY, Monsieur DUBOS

Monsieur le secrétaire.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération de Monsieur SALLABERRY, n°12 : Décision modificative n°2 du Budget principal et budgets annexes.

M. SALLABERRY

(n°12) Exercice 2019 - Décision modificative n°2 du Budget principal et budgets annexes - Adoption

M. Emmanuel SALLABERRY présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur HURMIC. Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'il nous reste pratiquement une dizaine de délibérations, il est quasiment midi. Donc, je vous demande vraiment d'être concis. Merci.

M. Pierre HURMIC : Oui, je vais être bref, et faire deux observations.

La première, je suis d'accord avec Monsieur SALLABERRY. Le dynamisme de nos recettes fiscales ne se dément pas puisque nous actons un complément de recettes de fonctionnement d'un peu plus de 20 millions d'euros. Cette dynamique qui se poursuit d'année en année est à mettre en parallèle avec la réforme en cours de la fiscalité locale, et notamment la suppression de la taxe d'habitation qui a enclenché inévitablement un chantier de très grande ampleur qui rebat largement les cartes en matière de fiscalité et de finances locales. Pour nos collectivités et nos communes, il s'agit, bien évidemment, de la perte d'un levier fiscal qui vient réduire une fois de plus nos marges de manœuvre déjà amputées par la réforme de la taxe professionnelle ainsi que de nombreuses mesures transformant, au fil des années, des portions d'assiette fiscale en exonération ou en dégrèvement. Il est certain que le mandat qui s'ouvrira en 2020 sera celui d'une bataille pour la reconquête d'une décentralisation véritable assortie d'une autonomie fiscale des collectivités locales et de notre établissement. C'est la première observation.

La deuxième, pour en revenir au projet de la Métropole, nous constatons et nous déplorons des ajustements à la baisse de crédits de paiement 2019, ce qui nous laisse, ce qui nous plonge quand même dans une certaine inquiétude. Il y a de nombreux ajustements à la baisse qui sont proposés au regard de l'avancement des opérations. Sans surprise, on retrouve les opérations sujettes à des aléas juridiques ou techniques tels que la construction du Pont Simone Veil, le déploiement de la nouvelle billetterie, mais on retrouve également des politiques pour lesquelles les dossiers n'étaient probablement pas bouclés pour cette fin d'année, comme le dispositif de soutien à la réhabilitation des groupes scolaires, -4 millions d'euros quand même, et également le soutien aux équipements nautiques communaux. Mais, et je terminerai là-dessus, ce qui nous inquiète le plus dans cette présentation, c'est qu'il y a des thématiques sur lesquelles les besoins sont particulièrement criants, visibles, et nous n'arrivons pas à les réaliser dans le temps. Et ces thématiques, Monsieur SALLABERRY, vous comprenez, nous préoccupent particulièrement. Je crois que nous ne sommes pas les seuls. Je vois que Madame TERRAZA tout à l'heure était très préoccupée des mobilités douces, mais en l'occurrence, nous remarquons ces baisses en ce qui concerne les mobilités avec l'opération d'optimisation de la circulation de bus où il y a une perte de plus d'un million d'euros, les travaux d'aménagement cyclable, là aussi, à la baisse, et également les parcs relais. C'est quand même des chapitres, pour nous, prioritaires dans lesquels on a du mal à accepter le fait que l'on avance aussi lentement sur de vrais besoins des Métropolitains qui correspondent aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, où se loger, se déplacer devient de plus en plus difficile, et je pense qu'au lieu de présenter ces chiffres-là, nous préférerions qu'effectivement il y ait un taux de réalisation important de ces problématiques qui sont particulièrement criantes sur notre territoire. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Pourtant, on a bien compris tout de même, ce ne sont pas des baisses, ce sont des reports parce que la réalisation n'est pas à jour en quelque sorte, et on s'adapte à ce qui a été fait véritablement. Ne laissons pas le public mal comprendre ce qui a été dit. Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, les dépenses que nous votons sont une charge pour nos concitoyens, une charge immédiate ou à venir si nous avons recours à l'emprunt. Cela se traduit par une pression fiscale dans l'année ou les années à venir. Jamais, ici, je n'ai entendu parler à l'occasion des débats budgétaires d'une réflexion sur la question de la baisse des dépenses publiques. Il faut pourtant que ces dépenses baissent pour que baisse la pression fiscale. Pas d'étude sur cette question. Pas de rapport

annuel sur la baisse de la dépense publique. Pas de réflexion sur l'impact fiscal à terme des décisions d'investissement ou d'équipement. Cette question de la pression fiscale est pourtant centrale, vitale pour beaucoup de nos concitoyens. Je dirais que sur la question des prélèvements obligatoires, nous sommes arrivés à l'os. La révolte des Gilets jaunes, au moins à son début, était liée au reste à vivre après les dépenses obligatoires. C'est la question du prix des carburants et des taxes contre le réchauffement climatique qui a été le déclencheur. Mais les dépenses de notre collectivité font partie aussi de ces dépenses obligatoires pour les assujettis, et, à mon avis, nous avons atteint une limite, celle du supportable.

Nous devrions mettre la question de la baisse des dépenses que nous votons au centre de nos préoccupations. Il est urgent de tailler dans les dépenses pour ne plus asphyxier les contribuables, les familles, mais aussi pour libérer les entrepreneurs. Laissons plus de liberté en laissant plus de pouvoir d'achat.

Je vous demande de mettre cette question d'une réflexion approfondie, régulière sur l'efficacité et l'utilité de nos dépenses à notre agenda.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Sauf à vous rappeler que les dépenses de fonctionnement sont tout à fait encadrées. Nous avons un encadrement à 1,20 % qui a été augmenté à 1,35 % pour nous sur une augmentation annuelle, c'est quand même de l'encadrement dur, je vous le rappelle.

Est-ce que Monsieur SALLABERRY veut répondre ? Bien sûr.

M. Emmanuel SALLABERRY : Juste compléter. D'abord, pour vous rappeler, mon cher collègue, qu'indépendamment des difficultés avec effectivement moins d'apports de la part de l'État depuis 2014-2015 maintenant, la collectivité Bordeaux Métropole est en bonne santé financière avec un niveau d'investissement, et vous aurez l'occasion de le voir au mois de décembre, qui va atteindre des sommets sur l'ensemble du territoire.

Par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur HURMIC, je voudrais vous rappeler qu'il ne s'agit pas de réduction de dépenses. Donc, je trouve que la présentation que vous en faites, c'est juste quelques décalages vis-à-vis d'opérations qui ne sont pas forcément reportées, mais sur lesquelles les crédits de paiement sont affectés, donc pourraient parfaitement basculer de décembre 2019 à janvier 2020. Les dépenses qui vous importent, et qui importent, je crois, à l'ensemble de cette assemblée, sont parfaitement maîtrisées. C'est juste qu'il s'agit de les recaler temporellement, ce qui est fait chaque année, mais peut-être que le contexte de cette année justifie un peu plus votre intervention.

Egalement, en termes de Compte administratif, nous avons l'an passé, en 2018, 95 % des dépenses que vous aviez votées qui avaient été réalisées. On devrait en 2019 tangenter 97 % des dépenses de fonctionnement qui seront réalisées. En fonctionnement, le taux d'exécution des dépenses de la collectivité, indépendamment de ce niveau qui a augmenté en valeur absolue, n'a jamais été aussi fort et on devrait atteindre 75 % des dépenses d'investissement votées, qui ont été réalisées. Je pense que plutôt que de s'attarder sur quelques crédits qui sont reportés de quelques semaines ou de quelques mois, il vaudrait mieux s'apercevoir de ce qui est effectivement réalisé, et qui n'a jamais été aussi fort cette année que sur l'ensemble des mandats précédents.

M. le Président Patrick BOBET : Nous votons, mes chers collègues. Abstentions ? Monsieur JAY. Votes contre ? Personne, j'imagine. Votes pour ? L'ensemble du Conseil, excepté Monsieur JAY. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Monsieur le secrétaire.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération de Monsieur SALLABERRY, n°22 : Service départemental d'incendie et de secours, le SDIS, de la Gironde – Contribution financière complémentaire de Bordeaux Métropole sous forme d'une subvention d'investissement.

M. SALLABERRY

(n°22) Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Gironde - Contribution financière complémentaire de Bordeaux Métropole sous forme d'une subvention d'investissement - Décision - Autorisation

M. Emmanuel SALLABERRY présente le dossier.

M. BOBET

(n°97) Motion de soutien aux sapeurs-Pompiers de Gironde

Texte de la motion indexé en fin du PV

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Monsieur CAZABONNE a demandé la parole.

M. Alain CAZABONNE : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est vrai que c'est un sujet extrêmement important. D'abord par le montant financier que nous sommes amenés à verser, mais aussi, et je voudrais attirer votre attention là-dessus, sur le risque pour l'avenir. Il y a trois éléments. Il y a un élément européen. Vous savez que le Gouvernement, et je crois qu'il faut que toutes les collectivités appuient cette démarche avec le Parlement, a demandé une exonération de l'arrêt européen qui changerait le statut des sapeurs-pompiers volontaires, ce qui aurait deux conséquences : l'une, c'est de supprimer le côté volontariat alors que les sapeurs-pompiers volontaires sont très sensibles à cela. Deuxièmement, c'est une explosion financière pour les collectivités et là, je pense que nous ne pourrions pas... C'est donc très important que tout le monde s'associe à cette démarche vis-à-vis de l'Europe.

Deuxième élément, et je vois que c'est repris dans la motion, il y a ce problème de la sécurité des pompiers. Et là, il y a une forte demande de la Fédération des sapeurs-pompiers pour, comme on le demande pour la Police, qu'il y ait des mesures, des primes de danger, etc., etc. Je crois que c'est une affaire importante avec un souci quand même, et les pompiers y sont sensibles, c'est de réserver ces primes qui entraîneraient des surcoûts, aux sapeurs-pompiers sur les opérations. Il faut faire le distinguo entre ceux qui sont sur les opérations qui prennent des risques et ceux qui n'y sont pas. Idem d'ailleurs pour la Police.

Enfin, il y a ce problème des interventions multiples qui sont faites et chacun le sait, on pourrait tous citer des exemples. Des interventions de pompiers, on se demande pourquoi ce sont eux qui y vont. Et également la durée de l'intervention. Une ambulance qui va amener quelqu'un à l'hôpital peut rester 1 heure, 2 heures, 3 heures, elle attend là. Ce qu'ils demandent sur le fond, c'est la création d'une plateforme départementale qui permettrait d'orienter sérieusement les demandeurs vers tel ou tel service : le 15, le 17, le 18, le numéro européen, je crois que c'est le 116, et également, il y a d'autres possibilités. S'ils interviennent sur des éléments où il y a de l'insécurité, c'est plutôt la Police. Cela peut être, pourquoi pas, la Police municipale. Pour la santé, il y a les cabinets de médecins généralistes. Il faut arrêter de les envoyer sur des opérations qui ne sont pas les leurs. On connaît tous l'exemple du chat perché dans l'arbre, et la réponse qu'a faite, un jour, un sapeur-pompier à une dame : « On n'a jamais vu le squelette d'un chat dans un arbre. ». Donc, arrêter de multiplier comme cela les interventions inutiles pour que les sapeurs-pompiers se consacrent enfin à leurs missions : le feu, les accidents, les inondations, les catastrophes, oui. Donc, cela dépend beaucoup de nous tous. Et ce n'est pas qu'un problème financier.

M. le Président Patrick BOBET : On est bien d'accord. Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens régulièrement pour appeler à la prudence concernant les dépenses publiques, et pour cette dépense en faveur du SDIS, j'ai une position inverse. Je souhaite que nous portions une attention particulière aux pompiers. Vous n'ignorez pas que les soldats du feu sont en grève depuis juin dernier. Une grève responsable. Elle traduit une grande lassitude de la part de ces hommes et de ces femmes de ne pas être entendus.

Je vais essayer de résumer ce que j'ai compris de leur message et proposer des réponses. L'activité de nos pompiers a explosé, ces dernières années, d'une part à cause de l'augmentation de la population de la Métropole, et d'autre part, à cause d'une dérive des missions qui leur sont demandées.

S'agissant de l'augmentation de la population, vous la connaissez, et vous savez que cela semble ne pas devoir s'arrêter. En tout cas, nous continuons à autoriser de construire dans des proportions considérables et l'activité de secours suit cette progression et la suivra dans les années à venir.

Quant à l'extension des missions, elle n'est pas de notre ressort ou responsabilité, mais elle est la conséquence de la défaillance des urgences de l'hôpital ou de leur encombrement, de la saturation de la Police pour certaines missions, les insuffisances de l'aide à la personne, etc. En résumé, les casernes sont souvent vides. Tous leurs équipages disponibles sont souvent en intervention sur des actions qui ne devraient pas relever de l'action des pompiers. C'est anormal et dangereux.

Les moyens octroyés devraient suivre au moins l'augmentation de la population, et nous devrions organiser une réponse autre que le recours aux pompiers pour les missions qui leur sont aujourd'hui demandées, et qui ne devraient pas l'être. Les pompiers ne sont pas des ambulances, des taxis, des serruriers, etc. Le mieux serait d'organiser l'intervention du privé pour soulager les pompiers. C'est une question de sécurité collective.

Pour préciser, quelques chiffres. En 93, il y avait en permanence 24 heures sur 24 à la caserne d'Ornano à côté, prêts à intervenir 40 à 50 sapeurs-pompiers professionnels qui

réalisaient 12 000 interventions par an. Aujourd'hui, après les 35 heures, ils sont une trentaine le jour, une vingtaine la nuit pour plus de 17 000 interventions annuelles.

Le Département de la Gironde, quant à lui, est passé en 12 ans de 80 000 interventions par an à plus de 138 000 en 2018 à effectif constant de sapeurs-pompiers professionnels. Le nombre d'interventions augmente de 15 % par an. Et les besoins aujourd'hui seraient de 300 à 400 hommes à recruter, pas des contractuels, mais de vrais pompiers formés.

La population augmente, les services devraient suivre. Je ne parle pas des agressions, mais qui ont leur part aussi dans la fatigue de ces hommes et de ces femmes.

Bref, je voudrais vous dire que bien sûr je vais voter cette dépense, et j'insiste sur la priorité que constituent les pompiers par rapport à d'autres dépenses. Il vaut mieux que nous recrutions des pompiers, que nous les formions bien, plutôt que des jardiniers. C'est plus urgent. Je vous demande d'examiner cette question des moyens qui doivent suivre la progression de la population de façon urgente.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je crois que l'on peut partager beaucoup de choses que vous avez dites, c'est bien évident. D'où notre proposition de voter cette motion. Par ailleurs, on n'est pas là pour légiférer. Je crois qu'il faut aussi que le Parlement prenne ses responsabilités. C'est à lui de prendre quelques décisions. On est assez d'accord sur tout cela. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, cette délibération est importante, et nous proposons donc de verser une subvention supplémentaire au SDIS. Cela va dans le bon sens, nous nous en félicitons, tant les besoins et le mal-être au travail que font entendre aujourd'hui les salariés du SDIS sont importants. Je ne reviens pas sur les chiffres qui ont été évoqués. Aujourd'hui, la pression démographique de notre Métropole est de 1,50 % par an, et le nombre d'interventions de secours aux personnes ne cesse d'augmenter, ce que met en évidence, d'ailleurs, la motion. Pour autant, les crédits ne suivent pas la même courbe. Il est urgent, à notre avis, de revoir les règles de financement des secours sur notre territoire. La réunion en Préfecture avec l'ensemble des collectivités en atteste. Le SDIS est toujours à la limite de la rupture. Il nous faut donc donner des réponses à la hauteur d'un vrai service public de secours de qualité. Et je me retrouve effectivement, et notre groupe se retrouve, dans le contenu de la délibération qui dit dans ce contexte : « Il est nécessaire que le SDIS 33 puisse bénéficier de moyens humains et financiers accrus pour continuer d'assurer ses missions au service de la population. » Nous nous félicitons donc du contenu de cette délibération que nous voterons.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Donc, il y a délibération et motion, n'oubliez pas. On votera deux fois. Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Oui, juste pour préciser quelque chose qui peut paraître technique, mais qui, à mon avis, a son importance. Je crois que c'est dans le dernier paragraphe de cette motion, il est impérieusement nécessaire de rappeler à l'État que ce type de dépense devrait être retraité et ne devrait pas faire partie des modalités du calcul d'évolution des contributions du fonctionnement, lorsqu'une collectivité comme la nôtre décide de l'aider au regard notamment d'un contexte législatif difficile et que l'on puisse sortir alors de notre pacte de stabilité.

M. le Président Patrick BOBET : Oui, le fameux Pacte de Cahors qui, en fait, a tout sauf d'un pacte. Un pacte, il faut être deux pour le signer, et il nous a été quand même relativement imposé. C'est une autre histoire.

Mes chers collègues, nous votons d'abord la délibération qui nous permet d'abonder à 2,9 + 0,6 le budget du SDIS. Abstentions ? Ce n'est pas le cas. Votes contre ? Pas plus. Donc unanime, positif. Très bien.

Unanimité

La motion : même question. Abstentions ? Ce n'est pas le cas. Votes contre ? Encore moins. Votes pour ? Unanime. Merci mes chers collègues.

Unanimité

Monsieur le secrétaire, je vous donne la parole tout de suite.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur SALLABERRY, délibération n°23 : Construction d'un EHPAD comprenant 77 logements/lits, établissement « Henri DUNANT », ZAC Cœur de Bastide.

M. SALLABERRY

(n°23) BORDEAUX - SAEM B.M.A. - Construction d'un EHPAD comprenant 77 logements/lits, sis, établissement "Henri Dunant", ZAC Cœur de Bastide, îlot D3, rue Gustave Carde - Emprunts des types PLUS, PLS et CPLS d'un montant global de 7 253 018 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Emmanuel SALLABERRY présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. C'est Monsieur JAY qui avait demandé la parole.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, toujours sur les garanties d'emprunts, nous allons atteindre un montant global de 3,3 milliards, 2 ans de budget de la Métropole. C'est la raison pour laquelle je vous mets en garde. C'est un appel à la prudence surtout quand on regarde les indicateurs économiques mondiaux.

Quant à la dépense qui consiste à construire un établissement d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes, comprenant 77 logements, certes elle est élevée, mais rapportée au prix unitaire du lit ou du logement, cela représente à peu près 100 000 euros. Pour des constructions de logements à loyer modéré, nous devons, à mon avis, nous occuper en priorité des plus fragiles, dont effectivement les personnes âgées, les handicapés, les personnes qui sortent de l'hôpital psychiatrique, les SDF (Sans domicile fixe), les femmes battues ou en danger qui doivent trouver rapidement une solution de décohabitation. C'est pour cela que je voterai cette délibération 23.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. C'est aussi notre rôle de garantir ces emprunts. Je le disais hier à la pose de la première pierre de la Banque des territoires dans le secteur de l'EPA (Etablissement public administratif) Euratlantique. La Caisse prête et nous on garantit,

on cautionne, c'est notre rôle. Sauf que l'on cautionne quand même du bâti, des bâtiments, ce qui est un vrai patrimoine. Il n'y a pas trop de risques. Cela dit, vous avez raison, 3,5 milliards, cela commence à être un gros chiffre, et nous devons être assez prudents.
Madame AJON.

Mme Emmanuelle AJON : Très rapidement Monsieur le Président. Juste pour dire qu'il est heureux d'avoir des outils publics qui garantissent la construction de logements sur une Métropole qui est en grand déficit, et cela à tous les âges, nous le voyons aussi pour les personnes âgées. Et aujourd'hui, bien vieillir dans son quartier, dans sa ville, pour Bordeaux est devenu une gageure. Le problème de logements ne touche pas que les jeunes et les familles, mais aussi les personnes âgées. Donc, Monsieur JAY, garantir des emprunts, c'est un outil qui permet à chacun d'avoir une place dans notre ville alors qu'elle en manque cruellement.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Nous partageons tout ceci.

Nous votons, mes chers collègues. Si j'ai bien compris, c'est un vote unanime positif, C'est bien cela, j'ai bien compris ? Merci mes chers collègues.

Unanimité

Monsieur le secrétaire.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération de Monsieur DUPRAT, n°31 : Expérimentation de la ligne de, Car Express Bordeaux – Créon.

M. DUPRAT

(n°31) Expérimentation de la 1ère ligne de Car Express Bordeaux - Créon - Convention de financement - Autorisation - Adoption

M. Christophe DUPRAT présente le dossier.

Contribution versée par Nathalie DELATTRE

« Cette délibération est l'occasion de saluer une initiative réussie, car coordonnée avec les différentes collectivités, et attendue, parce qu'en réalité indispensable.

Coordonnée avec la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département, mais aussi avec les communes, et les intercommunalités du Créonnais et des Coteaux Bordelais.

Indispensable, puisque les prévisions en matière de trafic et de taux de remplissage des bus ont été atteintes, et le mouvement amorcé n'est pas près de s'arrêter.

Cette ligne renforcée répond à un besoin qui était évident pour les élus locaux. Celui de faire venir nos citoyens d'un bassin de vie hors métropole à des horaires et dans un cadencement intéressant, tant pour les actifs travaillant sur Bordeaux Métropole, que pour des jeunes étudiant en enseignement supérieur que des retraités qui viennent dans la journée et repartent tranquillement lorsqu'ils le souhaitent.

Ce sont les prémisses d'actions concrètes et urgentes pour la mobilité dans notre département que nous devons mettre en œuvre. Tout nous y contraint aujourd'hui. L'engorgement total de la rocade. La thrombose qui guette notre territoire. Elle est, et nous le savons tous, largement générée par les mouvements pendulaires qui s'exercent à l'intérieur et autour de Bordeaux Métropole.

Nous sommes donc attendus sur ce volet. Plus que jamais. Lorsque la Métropole travaille avec l'État pour ouvrir la bande d'arrêt d'urgence à la circulation sur le pont François Mitterrand, c'est aussi une avancée qui avait du sens et qui a eu de l'impact. Donc n'opposons pas les chantiers aux petits ajustements ou aux nouvelles liaisons, il nous faudra faire tout cela à la fois.

La question aujourd'hui est plutôt de savoir comment nous devons prioriser, pour tenir nos engagements et nos disponibilités budgétaires. Créon-Bordeaux, c'est coûteux, personne ne peut le nier. Mais c'est indispensable. Et nous devons continuer. Ce type de décision est la manifestation concrète de ce que nous sommes tous confrontés aux mêmes enjeux, que nous les vivons ensemble, et qu'une ligne de bus comme celle-ci avec le tour de table qui a été réalisé, ce n'est pas de l'inter territorialité, mais c'est précisément faire territoire. Alors, je sais que de nouvelles lignes sont déjà l'étude, soyons-en fiers, et je tiens à féliciter Christophe DUPRAT pour son travail sur ces dossiers qui ont des conséquences immédiates sur la vie de milliers de familles. J'étais particulièrement heureuse d'être à ses côtés et aux côtés de notre Président M. le Président Patrick BOBET pour montrer le travail que nous réalisons ensemble, notamment entre Métropole et intercommunalités de Gironde lors de l'inauguration de la ligne le 4 octobre dernier. »

M. le Président Patrick BOBET : Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Chers collègues, nous partageons les objectifs de Bordeaux Métropole au sein du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'améliorer l'offre de mobilité et de favoriser l'accès à la Métropole à toutes celles et tous ceux qui s'y rendent quotidiennement pour travailler ou étudier. Je rappelle que 28 % des actifs travaillant sur Bordeaux Métropole habitent à l'extérieur.

Aussi, nous nous félicitons de la réponse apportée rapidement et de manière efficace au travers de la mise en place de la ligne de Car Express Créon-Bordeaux. Son succès, le chiffre vient d'être donné, 780 voyageurs/jour en moyenne, prouve l'attente qu'il y a en termes de mobilité aux portes de la Métropole, et l'urgence à agir pour faciliter leur quotidien.

Face aux défis des investissements nécessaires pour réhabiliter le Réseau ferré en Nouvelle-Aquitaine et sur notre Métropole, certains pourraient être tentés de substituer une solution par bus à une solution ferrée. D'ailleurs, cela vient d'être plus ou moins évoqué, tout le monde voudrait sa ligne de bus.

Il est bien stipulé, dans l'introduction de cette délibération, que ce programme prévoit la mise en œuvre d'un réseau de Car Express pour apporter une réponse à l'aire urbaine ne disposant pas de desserte TER (Train express régional).

Face aux enjeux environnementaux et sociétaux qui nous sont posés par les difficultés de mobilité, des habitants et notamment, ce qui me permet d'intervenir maintenant, des habitants du Grand Blayais, nous demandons que dans le cadre du projet RER (Réseau express régional) métropolitain, la tête de ligne ne soit pas la gare de Saint-Mariens, 20 millions sont prévus pour cela, mais que l'on transfère les 20 millions de financement dans la réouverture de la ligne de chemin de fer Saint-Mariens - Blaye avec un complément financier de 15 à 20 millions. En effet, la réhabilitation du tronçon Blaye - Saint-Mariens permettrait dans le cadre du RER métropolitain de désenclaver tout le secteur de Blaye et de rejoindre Bordeaux sans rupture de charge, et tout cela en réduisant l'impact carbone.

Voilà donc la proposition que nous souhaitons faire à l'occasion de cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Cela n'est pas du tout le même prix, mais c'est une proposition. Madame VILLANOVE.

Mme Marie-Hélène VILLANOVE : Monsieur le Président, la mobilité quotidienne joue un rôle central dans l'organisation de la vie et des activités des grandes agglomérations comme la nôtre. Or, les périmètres de cette mobilité dépassent souvent les limites des autorités organisatrices de la mobilité, d'où le besoin de coopération et de coordination ciblées.

L'objectif, nous l'avons vu, est de rendre l'offre de service globale plus performante et attractive. Cette expérimentation de la première ligne de Car Express vient alimenter le travail mené sur cette partie du territoire et répondre aux attentes des citoyens. Une coopération avec la CALI (Communauté d'agglomération du libournais) a été engagée en 2017 et des réponses sont ainsi apportées pour cette zone du territoire, montrant l'attachement de la Métropole à s'intéresser aux liaisons pendulaires entre la Métropole et les villes moyennes intermédiaires.

À l'identique d'ailleurs de la thématique agricole et alimentaire, la question des mobilités est au cœur des échanges avec le territoire. Le dialogue initié simultanément par la politique métropolitaine des mobilités et celle des coopérations permet d'apporter des réponses concrètes. Cette interdépendance des territoires est donc bien illustrée par cette expérimentation, et nous le voyons, suscite de nombreuses nouvelles demandes. L'idée étant bien pour la Métropole de rendre plus attractifs les territoires comme lieux de résidence bien connectés avec le bassin d'emploi de la Métropole bordelaise, et d'encourager les usagers quotidiens de l'automobile solo à des moyens alternatifs. Nous nous réjouissons donc de ce succès de cette première expérimentation.

M. le Président Patrick BOBET : Merci, et nous aussi, absolument. Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, je ne suis pas surpris du succès de l'expérience. Le service apporté aux usagers l'explique : la fréquence, la régularité, la rapidité, la desserte du centre-ville, le confort apporté par les prises électriques intérieures, le wifi, etc. Je note aussi le grand avantage pour notre collectivité que constituent la faiblesse des investissements d'infrastructures et la grande souplesse d'adaptation du service qui en résulte. Nous engageons relativement peu d'argent, et nous ne bloquons pas l'avenir. Le parcours du bus pourra s'adapter en fonction de la demande. Les lignes de bus s'avèrent une alternative crédible au rail, non seulement quand il n'y a pas de voies ferrées déjà existantes, mais également quand celles-ci sont soit saturées, soit demandent des investissements lourds d'adaptation ou de rénovation. Cette expérience positive d'une ligne de bus améliorée ouvre des perspectives. D'où mon interrogation : « Pourquoi ne pas privilégier le bus par rapport au train ou au tramway, etc. ? » Je voterai pour.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, c'est effectivement une belle expérimentation, avec une arrivée juste à côté du Palais de Justice et les chiffres sont très encourageants. Cela ne m'étonne pas que deux autres territoires demandent un tel développement.

Mon propos porte plutôt sur « Où en est-on sur le reste du RER métropolitain, notamment sur la billettique commune et sur les clés de financement entre la Région/Métropole et sur les

investissements que l'on va devoir faire ? ». J'anticipe un peu, le PPI (Programme pluriannuel d'investissement), c'est une prochaine fois, mais on était tous bien partis là-dessus. On sait que l'État et la SNCF veulent plutôt jouer le jeu, mais on sait aussi qu'à un moment, il va falloir que l'on se mette d'accord sur qui paie quoi sur un projet extrêmement structurant. Donc si on pouvait avoir un point, je suis très preneur.

M. le Président Patrick BOBET : Je réponds tout de suite. Nous voterons au prochain Conseil, au mois de décembre. On a un petit point de divergence avec la Région. Nous considérons que la billettique, on peut la partager. Je ne vois pas pourquoi la Métropole la prendrait intégralement à sa charge. On va trouver une solution. Entre gens de bonne volonté, on peut toujours trouver une solution. J'en suis persuadé. Je reste optimiste dans ce domaine, mais c'est un sujet effectivement. Merci. Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui, Monsieur le Président, simplement pour souligner que l'une des premières propositions qui a été mise en avant au niveau des bus express, je voudrais le rappeler, c'est la liaison Libourne/Buttinière/Gare de Cenon/Pont Chaban/Ravezies. Et j'observe avec une certaine déception que cette ligne n'est pas envisagée alors qu'il suffit d'observer aujourd'hui la situation tous les jours sur la RN 89, d'où le caractère extrêmement porteur d'une ligne de cette nature.

C'est tout à fait complémentaire avec toutes les propositions qui sont avancées au niveau du RER, bien évidemment, mais j'attire votre attention sur le fait que petit à petit, cette ligne-là qui est une ligne prioritaire a un décalage fortement préjudiciable aux possibilités de réponses avec un calendrier serré, qui me semble-t-il, est indispensable. Voilà Monsieur le Président pourquoi je ré-insiste sur cette liaison Libourne/Buttinière/Gare de Cenon/Pont Chaban/Ravezies et le caractère vertueux de celle-ci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Christophe DUPRAT vous répondra, mais elle n'est pas oubliée. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, à l'instant, et à l'écoute de ce que Jean TOUZEAU vient de développer, il a dit mot à mot ce que j'aurais aimé dire, donc je soutiens totalement cet appel sachant, bien entendu, que notre priorité est une ligne de tramway de la Gare de Cenon à Ravezies par le Pont Chaban-Delmas, mais dans l'attente, je soutiens l'appel insistant de Jean TOUZEAU parce que c'est une véritable question de vie quotidienne dans toutes ses facettes pour les gens.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame JACQUET a demandé la parole aussi.

Mme Anne-Lise JACQUET : Merci. Jean TOUZEAU, effectivement j'appuie sa demande, surtout qu'il va y avoir une étude. Actuellement sur Artigues, il y a une étude, une AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) concernant les mobilités. On a élargi un Comité de pilotage aux communes de Tresses et d'Yvrac pour connaître l'évolution de ces communes, et puis aussi comprendre la circulation. Et je pense que Libourne, RN 89, La Buttinière ou autres va devenir de plus en plus urgent au regard de la circulation et de l'encombrement d'Artigues. Donc, si vous pouviez avancer ce dossier, ce serait bien.

M. le Président Patrick BOBET : Très certainement. Madame BOUTHEAU.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Je voudrais saluer le succès de cette expérimentation que l'on avait proposée déjà il y a plusieurs années. Je voulais simplement souligner que les lignes qui sont proposées se trouvent essentiellement sur la Rive Droite de la Métropole, et qu'il est primordial que lorsqu'elles arrivent, ces personnes puissent aller à leur travail, qu'elles n'en soient pas trop loin non plus. On revient sur le débat de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain), et je rappelle que si on veut aussi limiter les mobilités, limiter l'étranglement, il faut avoir des emplois sur cette Rive Droite sur laquelle il reste du foncier et sur laquelle il faut avoir une grande opération d'attractivité pour avoir ces emplois, car elle était historiquement la rive où il y avait le plus d'industries.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur DUPRAT, peut-être pour quelques réponses.

M. Christophe DUPRAT : Oui, je vous avais bien dit qu'il y aurait des demandes pour avoir d'autres lignes. Quel est le but de cette expérimentation ? D'abord, c'était de prouver en grandeur réelle que cela pouvait marcher. Deuxièmement, c'était de trouver des financements. Je vous rappelle que le Syndicat, même s'il lève le versement transport additionnel, ne disposera qu'entre 6 et 8 millions d'euros. Cela veut dire que l'on ne va pas pouvoir faire 15 lignes.

Deuxièmement, comme l'a très justement dit Madame MELLIER, c'est réservé en priorité là où il n'y a pas de TER. Sinon, cela n'a aucun intérêt. Le TER sera toujours plus efficace, sera toujours mieux pour apporter davantage de voyageurs qu'un Car Express. Vous voyez bien, on est déjà sur le départ de 6 heures 30 avec un problème de saturation et donc il faudra en mettre un deuxième juste derrière. Si c'est pour avoir un train de bus, ce n'est pas forcément intéressant.

Qu'est-ce qui a été choisi sur la liaison Libourne/Bordeaux ? C'est le RER métropolitain avec la diamétralisation, c'est-à-dire Libourne/Arcachon qui sera livrée dans les derniers jours de 2020. C'est-à-dire que dans un an, nous aurons une liaison Libourne/Arcachon qui desservira en passage la Gare Saint-Jean, la Gare de Pessac. La Gare de Médoquine ne sera pas ouverte, elle sera ouverte un petit peu plus tard, mais voilà. Donc, cela, c'est une priorité qui est là.

Troisièmement, je rappelle qu'il a été plus facile pour nous de créer sur notre propre territoire une voie de bus sur le Boulevard de l'Entre-deux-Mers que de discuter avec les autoroutes du sud de la France pour avoir l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence. Je vous rappelle que nous avons bénéficié d'une dérogation exceptionnelle dont nous avons pris 100 % de la responsabilité pour faire circuler la COROL 39 sur la rocade entre la sortie 12 et la sortie 13. Si un jour, il se passe quelque chose, l'État nous dira : « C'est vous qui l'avez fait. C'est votre responsabilité. » Donc, demain, si on veut prendre la bande d'arrêt d'urgence de la RN 89, l'on s'aperçoit qu'il y a des endroits où il nous manque 20 cm. Donc, il faut pousser la glissière de sécurité. Qui finance les travaux pour pousser la glissière de sécurité ? L'opérateur ou nous demandons à faire ce Car Express ? Tout cela n'est pas forcément aussi simple que cela, sachant qu'entre Libourne et Bordeaux, il y a quand même une alternative. C'est aujourd'hui la liaison de TER qui est la plus desservie. C'est là où il y a le plus de départs de TER, mais on peut descendre à Cenon gare. Ce n'est pas un problème majeur.

Quatrièmement, je le dis aussi de manière très simple : La Buttinière, je vous rappelle qu'il y a quelques semaines, nous étions très inquiets de savoir si on pourrait continuer à garer des bus, et des cars. C'était quand même une problématique à laquelle nous étions confrontés. Donc, aujourd'hui, il y a des demandes qui sont là, nous allons essayer d'y répondre. Nous allons essayer avec le Syndicat de lever le versement transport, ce sera la marge de manœuvre que nous pourrons avoir, sous réserve que les communes délibèrent. Nous ne détenons pas toute la vérité, mais rappelons que nous aurons des sommes considérables sur la prochaine mandature à mettre sur le RER métropolitain.

Pour répondre à Vincent FELTESSE, il y a des études qui avancent, notamment sur la partie Libourne/Arcachon. Pour pouvoir aller jusqu'à Arcachon, il faut refaire la signalisation ferroviaire. Nous avons une étude qui est en cours. Il y a de la signalisation ferroviaire à faire sur la ligne du Médoc, et également au niveau de Blanquefort puisque quand un train est à la Gare de Blanquefort, il y a un moment où le passage à niveau reste fermé, donc il y a de la signalisation à refaire. Là aussi, il y a des difficultés. Et puis, nous allons avoir deux factures relativement importantes, c'est les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux. Si on veut avoir un cadencement vers Langon, ce sera nécessaire, et nous aurons également, quand le Conseil régional nous le dira, l'achat de matériels, l'achat de sillons que nous aurons à payer. Je vous rappelle que le RER métropolitain sera une belle avancée, mais ne sera pas à coûts constants.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Calcul très rapide en écoutant notre Vice-Président parler, le versement transport additionnel, cela pourrait nous permettre de faire - si nous n'en payons que la moitié bien sûr, le Syndicat en payant l'autre moitié - 4 à 5 lignes de cette nature, mais pas plus. Là, je suis tout à fait d'accord, pas plus.

Malgré tout, les chiffres sont intéressants parce que 800 voyageurs, c'est 400 voitures de moins puisque les voyageurs vont et viennent. Donc, cela fait 400 voitures en moins sur le Boulevard de l'Entre-deux-Mers, mais c'est aussi, au passage, un P+R (Parc-relais) complet que nous n'avons pas à construire. Donc, c'est une double économie quand même, d'une certaine manière.

On est tous d'accord ? Nous votons. Il n'y a pas d'abstentions, j'imagine ? Il n'y a pas de votes contre ? Votes unanimes, pour. Merci mes chers collègues.

Unanimité

Monsieur le secrétaire.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci. Délibération de Monsieur DUPRAT, n°32 : Adaptation du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare Saint-Jean.

M. DUPRAT

**(n°32) Adaptation du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare Saint-Jean à Bordeaux
- Etude préliminaire - Convention d'études et de financement - Autorisation - Décision**

M. Christophe DUPRAT présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, je vais alléger mon intervention. Je voulais poser la question de la passerelle. Est-ce que l'on pourrait intégrer l'utilisation de la passerelle Eiffel ? La passerelle Eiffel est un franchissement de la Garonne. Cela fait des années que l'on n'en profite pas.

Au droit de la gare, il y a la Rive Droite et l'Arena, une population assez importante dans un rayon d'utilisation des vélos et des piétons. On pourrait peut-être intégrer une réflexion sur la passerelle à cet effet.

M. le Président Patrick BOBET : D'accord. Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous ne cessons de nous interroger sur le projet urbain de notre agglomération et cette demande d'étude de Gares & Connexions ne fait qu'alimenter nos questionnements. Comment se fait-il que, seulement 8 ans après l'inauguration d'un pôle multimodal, celui-ci soit déjà obsolète dans sa capacité de répondre aux besoins de déplacement ? Le projet Euratlantique était déjà en cours d'élaboration. La LGV (Ligne à grande vitesse) était en travaux et des projections étaient connues. La progression du TER est constante depuis le début des années 2000. Enfin, nos ambitions en termes de reports modaux étaient, elles aussi, sur la table.

Tout cela est révélateur du manque d'anticipation qui caractérise nos projets. Nous construisons, nous élaborons des projets pour répondre aux besoins immédiats sans vision sur l'avenir. Tout cela fait écho à nombre de dossiers que nous avons défendus ici comme la ligne de ceinture ferroviaire, appelée aussi RER métropolitain.

Que n'avons-nous pas entendu sur ce dossier ? Maintenant que les mobilités explosent, que l'urgence climatique nous pousse à prendre des décisions, certains détracteurs d'antan n'ont plus que le RER à la bouche, là où hier ils nous expliquaient que le rail était dépassé. Nous avançons, fort bien. Nous en sommes heureux, mais qu'on se le dise, il y a 10 ans que nous aurions dû prendre ces décisions. Faudra-t-il que nous répétions les mêmes choses inlassablement comme le montre le débat sur le métro ? Plutôt que de le balayer d'un revers de main, nous ferions mieux d'étudier sérieusement le dossier, et de se pencher sur les enjeux de déplacement à 10 ans.

Pour notre part, nous ne cesserons de répéter que c'est maintenant qu'il faut lancer des études pour être en mesure de prendre des décisions fortes, et ce en développant les autres modes de transport non-carboné.

Enfin, ce projet est, bien sûr, à mettre en lien avec la volonté d'une trouée vers la Garonne, projet auquel SUD-OUEST a consacré une double page cette semaine. Un projet qui n'est qu'une opération commerciale en décalage avec les attentes des habitants. Un projet préparé en catimini avec une concertation tronquée et des élus qui découvrent au dernier moment son contenu.

Nous le disons, tout cela n'est pas sérieux. Les habitants de cette agglomération méritent autre chose, une autre ambition et une autre vision. Nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Madame BOUTHEAU.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Cette convention nous paraît bienvenue, mais nous voulons vous proposer plusieurs améliorations envisageables. Tout d'abord, concernant les vélos, cela a déjà été évoqué en Commission transport et la presse elle-même avait pointé du doigt ce sujet, il y a un manque de stationnement vélo à la Gare Saint-Jean. Le parking vélos géré par TBM aujourd'hui a un prix raisonnable, 22 euros par an, mais il nécessite d'avoir un abonnement spécifique et donc un certain nombre de démarches administratives. Ce parking n'est pas adapté aux personnes souhaitant aller à la gare en vélo quelques fois par mois ou par an. Je rappelle qu'à la gare centrale d'Amsterdam, il y a 10 000 places gratuites pour les vélos. 10 000. Il n'y a pas non plus à la gare d'espaces dédiés ou de parkings pour le covoiturage. Or, la gare est un des lieux de dépose les plus utilisés dans l'agglomération, notamment d'ailleurs par BlaBlaCar. Il y a des conflits d'usage avec les taxis et les autres automobilistes. Un point de rendez-vous avec un parking pourrait être fléché.

Enfin, il y a quelques années s'est déroulée une réflexion au sujet d'une gare routière pour accueillir les nouveaux cars longue distance. Il semblerait que cette réflexion n'ait pas abouti. Or, nous tenons à souligner le caractère véritablement glauque du parking Descas : très sombre, pas de toilettes, pas d'abri, au milieu d'un nœud routier et sans signalisation. Pour une entrée dans Bordeaux, on pourrait envisager mieux.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Est-ce que Monsieur DUPRAT veut commencer à répondre ?

M. Christophe DUPRAT : Une réponse à Madame BEAULIEU. Pourquoi on ne l'a pas fait il y a 10 ans ? La réponse est assez simple, c'est parce qu'il y a 10 ans, on avait des investissements lourds à faire dans le tramway, et que l'on a mis plusieurs centaines de millions d'euros dans ces investissements dont on va pouvoir livrer, dans quelques jours, une première phase qui est la ligne D, l'extension vers l'aéroport, l'extension vers Blanquefort, l'extension vers le Haillan-Rostand, l'extension vers Villenave-d'Ornon. À un moment donné, il y a des priorités qui se sont faites, et je n'ai pas entendu, il y a 10 ans, de la SNCF, l'ouverture d'esprit que l'on peut connaître aujourd'hui pour travailler en collaboration. Imaginez-vous, il y a 10 ans, si on avait parlé d'avoir un bureau commun entre la SNCF, la Région et la Métropole. Ils nous auraient rigolé au nez en nous disant : « Mais vous êtes complètement fous. » Aujourd'hui, c'est fait. Le 9 janvier, nous aurons le plateau commun qui fonctionnera dans le quartier Euratlantique, rue d'Armagnac.

Pour répondre à Madame BOUTHEAU, bien évidemment, sur les vélos, cela ne marche pas. On a supprimé les arceaux vélos qui étaient très pratiques, pour y mettre des *foods trucks* qui ne marchent pas.

Par contre, le garage à vélos sécurisé est quand même une vraie réponse. Nous avons prévu d'avoir une carte qui ne soit pas obligatoirement avec un abonnement sauf que je ne vais pas revenir sur le sujet de la billettique qui nous retarde un peu pour avoir quelque chose de plus efficace. C'est une réalité.

Sur « Comment mieux desservir la Gare Saint-Jean ? », c'est pareil. Il ne faut pas non plus dire que rien n'a été fait pendant toute cette période-là. Moi, j'y ai passé, avant cette délibération, une heure hier matin à l'heure de pointe pour voir comment cela fonctionne. Il y a quand même des progrès considérables qui ont été faits. C'est l'endroit de la Métropole où les flux sont les plus importants. Et on arrive, aujourd'hui, avec plusieurs lignes de bus, avec une deuxième ligne de tramway qui va arriver, la ligne D jusqu'à la Gare Saint-Jean. Nous arrivons bon an, mal an à desservir correctement. La preuve en est que 50 % des flux sont

des flux en transport en commun. Cela prouve bien que c'est quand même quelque chose qui fonctionne.

Après, on engagera des négociations avec les taxis. Cela ne sera pas la chose la plus simple car c'est un public un peu compliqué, un peu particulier. Et puis, nous aurons aussi l'occasion de voir pour cette fameuse gare routière ; le Président a présidé une réunion il y a quelques semaines. Nous avons des pistes de réflexion pour cette gare routière, sachant que les opérateurs de ces cars longue distance nous disent deux choses. Un, oui, on veut aller jusqu'à la gare, mais, deux, on a aussi besoin de laisser en amont de la Métropole, pour les clients les plus pressés, des endroits au Nord et au Sud pour qu'ils puissent se débrouiller comme ils veulent sans venir à la gare. Donc, il faut répondre à ces deux questions qui ne sont pas de toute façon antinomiques. Et c'est vrai qu'il faudra prévoir aussi pour les cars... En passant hier à côté du Pont du Guit, à côté du P2, j'ai remarqué qu'il y avait quelques pistes de réflexion à creuser y compris du côté du Pont Saint-Jean.

M. le Président Patrick BOBET : Merci pour ces réponses aussi précises.

Nous passons au vote. Abstentions ? Ce n'est pas le cas. Votes contre ? Les communistes. Votes pour ? Le reste du Conseil vote pour. Merci.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur le secrétaire.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n°33, en l'absence de Madame BOST, il est proposé que Monsieur HICKEL, Président de la commission, présente la délibération : Ouvertures dominicales des commerces de détail – Avis de Bordeaux Métropole.

M. HICKEL P/Mme BOST

(n°33) Ouvertures dominicales des commerces de détail- avis conforme de Bordeaux Métropole sur les dérogations au repos dominical décidées par les communes pour l'année 2020 - Décision - Autorisation

M. Daniel HICKEL présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Max GUICHARD a demandé la parole.

M. Max GUICHARD : Merci. Je réduis l'intervention que je vais faire pour me permettre d'être un peu plus bavard sur la 44. Avec cette proposition annuelle, c'est tout un tissu social qui est menacé. Et alors que penser du rôle économique et purement social au sein des entreprises concernées ? C'est à tous les coups perdants pour les travailleurs parce que le travail du dimanche sert toujours à maintenir les bas salaires horaires et à justifier la précarité, particulièrement et pas seulement dans le secteur de la moyenne ou grande distribution où cette précarité accélérée touche de plein fouet les femmes et les jeunes majoritairement. « Volontariat », osez-vous dire à de jeunes étudiants qui n'ont d'autres choix que de travailler

pour payer leurs études. « Volontariat » dites-vous quand, à la peur de perdre son emploi s'ajoute la pression de salaire trop bas pour faire vivre une famille.

Monsieur le Président, chers collègues, c'est cela la vie réelle de millions de gens. Alors, n'en rajoutez pas au désarroi social, humain ou économique car nos concitoyens ne pourront dépenser plus qu'ils ne gagnent quelles que soient les durées d'ouverture. Oui, n'en rajoutez pas, sinon vous alimenterez les visées antisociales du Président de la République alors qu'il a dû reculer momentanément sur son projet de permettre les journées de travail jusqu'à 23 heures, voire minuit. Et si l'on se posait enfin la véritable question, celle d'une augmentation significative des salaires et des pensions permettant une relance créatrice d'emplois et d'un simple bonheur ?

Enfin, la journée du 5 décembre va sans doute être un marqueur répondant à ces questions. Ne décevons pas la France qui retrouve son sens rebelle pour plus de justice tant mise à mal, ces dernières années.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Pas d'autres prises de parole ? Max GUICHARD, je comprends cela. Je ne suis pas très favorable sur le fond à ces ouvertures-là, sauf que ce qui est proposé, c'est quelques ouvertures. Il faut être quand même raisonnable, et répondre à une certaine attente, une certaine demande, surtout dans des périodes de soldes ou de fin d'année où on sait bien que cela peut être aussi pratique pour certains de nos concitoyens de bénéficier de ces ouvertures-là. Mon seul espoir c'est que, encore une fois, ceux qui travaillent ce jour-là soient vraiment volontaires.

Nous nous exprimons, mes chers collègues. Nous votons. Abstentions ? Votes contre ? J'ai bien compris de la part du groupe communiste. Votes pour, pour le reste du Conseil. Merci.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Il me semble que le groupe écologiste vote contre, n'est-ce pas Madame la Présidente ? Sauf les deux élus béglais qui votent pour, pour être cohérents avec nos votes en conseil municipal.

M. le Président Patrick BOBET : J'ai parfois du mal à comprendre la cohérence du groupe des Verts. Très bien. C'est enregistré.

Majorité

Abstention : Madame AJON, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC

Monsieur le secrétaire.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n°65, **Monsieur ROBERT** : Soutien à l'Université de Bordeaux Montaigne pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile.

M. ROBERT

(n°65) Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile - Subvention - Décision - Autorisation

M. Fabien ROBERT présente le dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. **Monsieur JAY** a demandé la parole

M. François JAY : **Monsieur le Président**, chers collègues, non, l'accueil des réfugiés n'est pas un enjeu de solidarité nationale. Non, parce que le détournement du droit d'asile est devenu une filière d'entrée illégale sur le territoire national. Je vous rappelle que nous sommes dans une démocratie, et que 70 % de nos concitoyens souhaitent un arrêt des entrées illégales sur le sol national. Pas seulement nos concitoyens de Mayotte ou de Guyane, la France est devenue, cette année, le premier pays européen pour les demandes d'asile. Nous dépassons les 130 000 demandes par an. Ces demandes s'ajoutent à toutes les autres méthodes irrégulières d'entrée en France. Les entrées annuelles seraient supérieures à 400 000 par an, deux fois la population de Bordeaux. Ce n'est plus de l'immigration, c'est une submersion. Les conséquences de cette invasion sont les milliers d'agression de femmes, d'homosexuels, les meurtres, les vols, dont aujourd'hui une majorité des auteurs sont des étrangers. 90 % des prisonniers sont aujourd'hui d'origine étrangère.

Autre conséquence, l'augmentation des dépenses liées à l'immigration, plus de 2 milliards d'euros pour l'AME (aide médicale de l'État), 45 000 euros pour MNA (Mineurs non accompagnés), c'est-à-dire deux fois et demie le coût d'un étudiant.

Je comprends vos arguments humanitaires, **Monsieur ROBERT**, mais je crois que votre écoute n'est pas équilibrée. Vous n'entendez pas nos compatriotes qui expriment leur désespérance. Je pense aux personnels hospitaliers, aux pompiers, aux policiers, aux gardiens de prison, aux agriculteurs, aux enseignants, et aux habitants des quartiers qui n'en peuvent plus des conséquences de l'invasion que nous subissons. Il faut arrêter de financer l'immigration, c'est pour cela que je voterai contre cette dépense.

M. le Président Patrick BOBET : **Monsieur GUICHARD**.

M. Max GUICHARD : Quelle haine ! Quelle haine ! C'est vrai que nous avons du mal à parler après cette intervention. La crise du capitalisme, chaque mois aggravée développe une précarité de vie de par le monde, y compris dans les pays encore dits développés comme la France. Le pire s'exprime dans des régions où cette pauvreté et cette misère viennent rencontrer le réchauffement climatique, tout aussi violent que la guerre, qui mettent aussi ces peuples sur la route de la migration vers ces pays riches, vécus comme un eldorado. Voilà bien pourquoi cette migration ne peut être appréhendée comme une page de l'histoire qui pourra se tourner rapidement. On mesure ainsi que si des solutions existent, notamment par un partage équitable des richesses, dans un monde de paix sur une planète au climat apaisé, il nous faut aussi répondre à l'urgence d'accueil de toutes ces familles en déshérence. Voilà pourquoi notre solidarité doit être un choix politique majeur de notre Gouvernement

représenté ici par Madame BUCCIO, Préfète de la Gironde. C'est en ce sens que nous ne pouvons pas accepter ses propos traduits en acte, comme, par exemple, j'ouvre les guillemets : « Il faut nettoyer ces squats de migrants et éviter ainsi de faire des appels d'air », je ferme les guillemets. Ce sont les propos de Madame la Préfète. Vous me regardez mal, mais c'est cela.

M. le Président Patrick BOBET : Je suis pensif surtout, mais j'imagine ce que c'est.

M. Max GUICHARD : Moi aussi. Mais mon Maire qui n'est pas là a eu ce genre de réponse par rapport aux squats de Cenon. Il nous faut, élus métropolitains, faire entendre une autre voix, porteuse de solidarité, d'humanisme républicain envers ces migrants trop souvent accueillis sur notre territoire dans des conditions très précaires. Il nous faut saluer les associations, leurs bénévoles, qui permettent un accueil retrouvant un peu de chaleur humaine, en appui d'élus qui ne plient pas devant la vindicte préfectorale. Voilà pourquoi, dans le prolongement de notre Conseil métropolitain du 27 septembre dernier, et de la création de la Mission squat, il nous revient à tous ici d'exiger l'organisation d'une table ronde avec Madame BUCCIO, afin d'agir vite et de manière humaine face à cette situation d'urgence. Par là même, les situations squats doivent être dépassées en accueillant dignement ces migrants faisant ainsi honneur à la France qui, je le rappelle, est encore le pays des droits de l'homme.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je dois la rencontrer assez prochainement, et je me ferai bien sûr le porte-parole de cette demande, que je partage tout à fait. Madame BOUTHEAU.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Sur cette délibération que nous approuvons évidemment, nous voulons rappeler que la France est loin d'être le pays qui accueille le plus de réfugiés dans le monde. Les premiers pays qui accueillent les réfugiés, c'est 1 500 000 en Turquie.

M. le Président Patrick BOBET : Je crois que l'on parlait d'Europe. Monsieur JAY a parlé d'Europe.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Oui, oui, mais je pense que nous sommes loin d'être le pays qui en accueille le plus en Europe aussi, mais je rappelle quand même que l'essentiel des réfugiés dans le monde parce que les migrations, c'est un problème mondial, c'est loin d'être un problème européen, le pays qui accueille le plus de réfugiés suite aux guerres, je ne reviendrai pas sur les délibérations précédentes, c'est la Turquie qui accueille 1 500 000 réfugiés, le Liban, le Liban qui est un tout petit pays, qui est un pays absolument minuscule par rapport à l'Europe, l'Afrique. Donc, il faut cesser de croire qu'il y a une vague mondiale qui viendrait sur les quartiers protégés de Bordeaux. Cela, c'est un peu un fantasme.

Pour le fonds de commerce, on peut toujours le développer, mais ce n'est pas la réalité, et la réalité, elle revient toujours. Donc, vous pouvez continuer. Vous aurez toujours la réalité qui viendra. Ce n'est pas comme cela que cela se passe dans la vraie vie.

Ensuite, ici, la délibération consiste à apprendre à parler français. Apprendre à parler français, c'est essentiel pour pouvoir s'intégrer. Donc, c'est vraiment une des premières choses qu'il faut soutenir avec le logement. Vous ne pouvez pas dire que ces personnes que

vous désignez, que vous fantasmez seraient des diables absolus. Non, ce n'est pas du tout le cas. Ce sont des personnes souvent civilisées, éduquées, et qui ont des capacités pour s'intégrer. Alors, moi, j'aurais une demande qui dépasse évidemment cette enceinte, c'est qu'elles puissent avoir le droit de travailler beaucoup plus facilement. Parce que dès lors que vous avez le droit de travailler, dès que vous avez fait la demande d'asile, vous vous intégrez beaucoup plus facilement. Donc, c'est essentiel de soutenir les programmes d'apprentissage du français avec l'ensemble des autres programmes de logement. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : C'est certainement la première chose à faire. Je partage totalement. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Je voudrais tout d'abord évoquer un point qui n'est pas secondaire, mais qui fait partie de ce débat. Avec Emmanuelle AJON, et comme elle, j'ai regretté extrêmement l'attitude de Madame la Préfète vis-à-vis des squats. Et toutes les deux, nous avons fait remonter ce regret à un niveau ministériel. Cependant, cher Max GUICHARD, je voudrais vous dire que le Préfet n'est pas le représentant du Gouvernement, mais de l'État. Et dans une période où nous devons être tous fortement républicains, ce n'est pas un mot sans importance.

Je voudrais maintenant parler des migrants. En effet, nous avons un devoir d'humanité considérable, mais ce devoir d'humanité est aussi une nécessité pour notre pays. Des études récentes ont montré l'apport des immigrants et des réfugiés dans la vie sociale, la vie économique de notre pays, et nous ne devons jamais l'oublier. C'est quelque chose qui nous touche au plus profond, je crois, chacun de nous, et je trouve insupportables les propos qui viennent d'être exprimés. Je crois qu'il faut, je ne vais pas m'opposer et être *ad hominem*, mais je crois qu'il faut clairement les condamner.

Je veux aussi citer un exemple. Le premier pays européen qui accueille des réfugiés, c'est l'Allemagne, et j'ose dire que l'Allemagne a sauvé l'honneur de l'Europe dans un moment où leurs arrivées étaient tout à fait massives et considérables. Et que voit-on aujourd'hui ? C'est que la plupart sont entrés dans l'emploi et que la population en dehors de l'ex-Allemagne de l'Est les accepte de manière beaucoup plus positive que l'on pouvait le craindre. La France doit, avec toute la tradition qui est la sienne que nous mettons souvent en avant, qui est celle des droits de l'homme, être particulièrement chaleureuse, humaine, positive, participative, car il faut les intégrer dans notre communauté. Il faut non pas les inclure, mais les intégrer et qu'ils fassent partie de notre communauté nationale.

Je pense, pour en connaître un certain nombre, qu'ils ne demandent que cela, et que c'est notre attention et notre bienveillance qui feront que ce que dit Monsieur JAY n'aura pas de sens, et qu'ils seront fiers de notre pays, et nous fiers d'eux

M. le Président Patrick BOBET : Je ne commenterai pas parce que cela ouvrirait un débat à n'en plus finir. Il faut savoir surtout de qui nous parlons, migrants, demandeurs d'asile enfin c'est très compliqué. On ne peut pas réduire cela à 15 minutes d'échange. Je partage beaucoup de ce que vous dites, mais je suis aussi attentif au fait que beaucoup de Français trouvent que l'on en fait beaucoup parce qu'ils ne savent pas ce que l'on fait et c'est le problème, pour ces populations-là. Donc, il y a beaucoup de désinformations, beaucoup d'imprécisions, beaucoup de mensonges aussi de la part de beaucoup de personnes. C'est très compliqué. On ne pourra pas résumer cela à quelques minutes d'échange, et j'en suis désolé. Madame AJON.

Mme Emmanuelle AJON : Très rapidement, et cela m'embête que l'on soit si nombreux à réagir parce que nous faisons la communication gratuite des propos de Monsieur JAY quelque part. Mais cela fait plusieurs fois que nous le laissons parler, et que nous nous taisons, et cela finit par être insupportable pour nombre d'entre nous, voire l'ensemble d'entre nous ici. J'ai envie de dire, Monsieur JAY, que l'accès à la compréhension de notre langue, c'est permettre à ces personnes d'avoir accès à la compréhension de notre société. C'est leur donner accès aussi à la compréhension du fonctionnement du droit français parce qu'ils ont aussi le droit d'être protégés d'une population qui flirte avec leur détresse. Au-delà de l'accompagnement au FLE (Français langue étrangère), moi j'ai envie que nous allions plus loin en les accompagnant à leur accès au droit face à ceux qui trichent avec eux et qui se servent de leur misère. Je parlerai ici des passeurs bien entendu, des gens qui les emploient au noir et qui font prospérer une entreprise derrière, comme aux propriétaires marchands de sommeil qui ont la lâcheté de les utiliser pour accroître leurs deniers personnels. Voilà Monsieur JAY où j'aimerais aller bien plus loin que vous. Et arrêtez vos amalgames dangereux, vos propos complètement faux et qui colportent une très mauvaise image du droit français auprès de nos concitoyens malheureusement.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je ne souhaitais pas intervenir après vous, Monsieur JAY, parce que je ne supporte pas les propos que vous pouvez tenir, comme bon nombre dans cette salle. Nous avons un devoir de solidarité et d'humanité. Mais je voulais simplement vous témoigner, et j'en suis ravie qu'il y a heureusement des collectifs de citoyens qui s'organisent dans cette Métropole pour garantir une protection, un accompagnement de toutes ces populations.

Vous dites, Monsieur le Président, « C'est compliqué ». Effectivement, il y a des personnes qui ont des droits, et d'autres qui n'en ont pas, ou qui n'en ont plus, ou à qui on les refuse. Il n'en demeure pas moins que ce sont des êtres humains, et que nous avons ce devoir de solidarité et d'humanité vis-à-vis d'eux y inclus les déboutés. Et je suis ravie de voir que des collectifs citoyens s'engagent à l'accompagnement y compris dans l'apprentissage du français. Nous avons beaucoup, beaucoup de bénévoles qui se forment d'ailleurs pour développer cet apprentissage en plus de l'Université, et qui nous interpellent, nous les élus, vous les Maires, pour dire aujourd'hui : « Cette situation est devenue insupportable. » Elle devient insupportable. Jusqu'à quand allons-nous accepter de voir ces familles dans la rue ?

Alors, Max GUICHARD a parlé de cette table ronde que nous attendons, bien que je ne pense pas que tout se résolve dans les tables rondes. Lorsqu'il y a un problème, on fait une commission en France, mais il faut ne pas se satisfaire de cela.

Moi, j'interroge aussi sur l'articulation entre la Mission squat que nous avons créée sur la Métropole, et j'en suis fière, elle avance et elle nous permet d'avancer, et une politique de résorption des squats qui a été mise en place aussi par la Préfète. Nous avons des comités techniques qui se réunissent quasiment tous les mois, mais toujours pas de comité de pilotage. Donc une question qu'il faudra sans doute lui poser et nous poser, c'est : « Quel lien faisons-nous et quelle articulation entre ces deux commissions pour pouvoir agir ensemble sur des objectifs que j'espère et que je souhaite partagés ? »

M. le Président Patrick BOBET : Merci. On va demander peut-être à Fabien ROBERT de faire une synthèse de ce qu'il a présenté là, mais je le redis, la délibération parle d'apprendre

le français, c'est très clair. C'est sur cela que l'on va voter, malgré tout, il faut peut-être le rappeler.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, je ne veux pas alourdir les débats. Je partage beaucoup de ce qui a été dit, notamment vos propos sur la nécessité d'avoir une politique équilibrée, de comprendre ce dont nous parlons, ce qui n'est pas réellement le cas. Je dirais simplement que, face à un phénomène durable, les migrations ne vont pas s'arrêter demain parce que la loi sera ce qu'elle sera. En raison du réchauffement climatique, des conflits, des famines, nous sommes face à un phénomène durable. S'arc-bouter sur des positions dogmatiques ne résoudra en rien les difficultés que nous allons connaître et nous n'en sommes qu'au début.

Moi, je me félicite que la Métropole applique, mette en œuvre son devoir d'hospitalité, et je terminerai en disant qu'il n'y a sans doute pas qu'un profil de migrant. Il y en a plusieurs. Peut-être un jour Monsieur JAY, je vous raconterai l'histoire de ce médecin syrien qui est arrivé dans des conditions très difficiles en France, à Bordeaux, qui a bénéficié de ce dispositif, et qui aujourd'hui pallie les carences de notre démographie médicale.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Donc, Monsieur JAY, vous votez contre, si j'ai bien compris ? Madame IRIART.

Mme Dominique IRIART : Oui, c'est juste pour vous rappeler, Monsieur le Président, que je ne participe pas au vote sur cette délibération bien que je la soutienne. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Bien, donc vote unanime en dehors de Monsieur JAY.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame IRIART

Monsieur le secrétaire.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n°66, Monsieur ROBERT : Contrat de Plan État-Région – Démolition – Reconstruction des bâtiments de l'ENSEGID (l'École nationale supérieure en environnement, géo-ressources et ingénierie du développement durable) et restructuration partielle de bâtiment de l'ENSCBP (l'École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique) sur le campus.

M. ROBERT

(n°66) Contrat de plan Etat-Région (CPER) volet enseignement supérieur, recherche et innovation Aquitaine terre d'eau - Démolition-reconstruction des bâtiments ABCD de l'Ecole nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable (ENSEGID) et restructuration partielle de l'École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique (ENSCBP) bâtiment B (learning center). Bordeaux INP (Institut polytechnique) - Convention - Décision - Autorisation

M. Fabien ROBERT le présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous connaissez notre attachement à l'enseignement supérieur. Notre groupe est intervenu, à plusieurs reprises, sur cette question en réaffirmant la nécessité d'un investissement public fort qui permette des formations de qualité et donne les moyens à nos chercheurs. Mais une fois de plus, ce dossier est révélateur du désengagement massif de l'État sur les questions de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, dans le cadre du CPER, on voit l'État dont c'est pourtant la compétence apporter moins au pot commun que la Région ou la Métropole. Tout cela est symptomatique de la dérive opérée depuis la loi sur l'autonomie des universités qui s'est traduite entre autres par un serrage de vis des moyens alloués aux universités. Nous avons aujourd'hui une communauté universitaire en grande difficulté : des enseignants chercheurs au statut précarisé et des étudiants qui eux-mêmes vivent dans la précarité. Le triste épisode de l'immolation de ce jeune étudiant à Lyon est révélateur de cette situation dramatique. Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche, c'est viser à l'élévation continue du niveau culturel, scientifique et de la qualification des jeunes. C'est permettre à notre communauté nationale de prendre le champ des savoirs. Tout cela n'a pas de prix. C'est pour cette raison et, à nouveau à contrecœur, que nous voterons contre ce dossier, car nous estimons que l'État ne remplit pas ses responsabilités. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : C'est bien dommage. Nous nous prononçons. Donc, vote contre de votre part ? OK. Abstentions ? Il n'y en a pas. Pour le reste, votes pour de l'ensemble du Conseil. Merci.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur TOUZEAU, délibération 81 : InCité – Rapport des administrateurs.

M. TOUZEAU

(n°81) InCité - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code - Rapport 2019 - Exercice 2018 - Information

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur JAY a demandé la parole.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai effectivement l'intention de parler d'InCité, point barre. InCité exerce une activité dans le cadre de la concession d'aménagement qui conduit cette société à préempter et à exproprier.

Depuis mars 2014, et la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), c'est la Métropole qui exerce le droit de préemption, et ce droit a été délégué par le Conseil du 21 juin dernier à notre Président. InCité vient d'être condamnée au moins deux fois par le Tribunal administratif, et ses tentatives de préemption annulées parce qu'elle n'aurait pas reçu le droit de préemption dans les formes légales.

J'avais déjà soulevé cette question ici en avril dernier, et finalement le Tribunal administratif a tranché. Je suis surpris que nos administrateurs, dans ce rapport, ne nous en parlent pas. N'ont-ils pas été au courant ou bien ont-ils décidé de ne pas nous informer ? C'est pourtant une question extrêmement importante par ses conséquences. Si InCité a agi dans l'illégalité, cela signifie que des personnes qui ont subi un préjudice dans des opérations d'InCité peuvent demander une réparation. Comme les préemptions ont souvent été opérées très en-dessous des valeurs constatées par les ventes, les demandes potentielles sont importantes. Quelques centaines de cas pour quelques centaines de milliers d'euros. Voilà un risque financier qui ne sera pas supporté par InCité puisque l'erreur, semble-t-il, vient de la Ville de Bordeaux. Sauf qu'un accord tripartite a été voté ici qui transfère ce risque à la Métropole. C'est l'article 1, je vous le lis : « La Métropole est substituée dans les droits et obligations de la Ville de Bordeaux au titre de la concession. » La concession arrive à échéance en juin 2020. Va se poser aussi la question de son renouvellement. Je crains que le résultat financier ne soit beaucoup moins bon que ce que le rapport laisse voir. Je vous rappelle que nous avons voté ici une avance de trésorerie de 7 millions d'euros, que Bordeaux a augmenté sa subvention de 3,5 millions d'euros, et que la dette vis-à-vis des banques serait de 10 millions d'euros. Face à ces montants, on nous annonce un patrimoine de 9 millions d'euros. N'importe quel banquier tirerait la sonnette d'alarme.

S'ajoute la question de l'estimation du patrimoine immobilier de la concession. J'ai quand même de sérieux doutes quand je vois l'état des immeubles qui portent le panneau InCité dans les rues de Bordeaux. La plupart semble à l'abandon depuis des années avec des pierres qui tombent des façades, des cheminées qui menacent de tomber sur les trottoirs, etc.

À ces inquiétudes financières s'ajoute la question de l'intérêt de l'action d'InCité. Je serais tenté de dire que l'on juge l'arbre à ses fruits. La rue de la Fusterie a été bloquée cette semaine pour un immeuble à l'abandon depuis au moins une dizaine d'années. Son propriétaire actuel, InCité, n'a pas pris de dispositions de sécurisation. 78 rue des Faures, l'immeuble a été préempté en 2015, et rien n'a été fait depuis. Pour l'immeuble de la rue Renière dont on parle dans ce rapport qui nous est présenté, on évoque un projet de 4 appartements. Mais cet immeuble avait été préempté en 1990 par la CUB. Puis déclaré insalubre, il a été vendu à InCité, il y a 2 ans, ce qui fait que 29 ans après l'intervention publique, nous en sommes au stade des projets. Au 26 rue Planterose, l'opération [Re]Centres qui devait, selon le panneau d'InCité placé sur l'immeuble, livrer un logement en 2016, n'a fait l'objet d'aucun travaux à part la pose du panneau. L'immeuble est en train de se dégrader avec des pierres qui se détachent de la façade.

En un mot, à mon avis, InCité, c'est un désastre.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur ROBERT va vous répondre. Je pense qu'il ne pense pas du tout la même chose.

M. Fabien ROBERT : En effet, je ne vais pas rentrer dans le débat juridique dans lequel Monsieur JAY veut nous entraîner, mais je voudrais quand même rétablir quelques vérités. D'abord, les préemptions ou les expropriations sont très faibles sur la quantité d'opérations menées par InCité.

Ensuite, vous semblez laisser penser que seuls les propriétaires subissent un préjudice. Lorsqu'il y a un conflit, je rappelle que les premières victimes, ce sont les gens qui sont mal logés, qui sont dans des situations extrêmement délicates dans ces immeubles face à l'insalubrité.

Par rapport au prix, là encore, mais vous le savez parfaitement, il y a une estimation des Domaines qui est faite. Et lorsque cette estimation ne permet pas de se mettre d'accord, alors, éventuellement, nous allons devant le Juge qui fixe un prix, et que nous respectons systématiquement.

Sur la question de l'abandon des immeubles ou de ce qui pourrait paraître abandonné, il y a des temps de montage d'opération qui sont parfois longs. En effet, quand il s'agit de rassembler plusieurs immeubles, par exemple, pour agrandir les appartements, quand il s'agit de racheter un immeuble avant de le détruire pour transformer une impasse en rue, c'est le cas d'un des immeubles que vous avez cités, il peut s'écouler pas mal d'années avant que l'opération ne se finalise. Néanmoins, les immeubles sont gérés, fermés et ont bien des projets en cours.

Pour terminer, je voudrais simplement rappeler que si nous avons, aujourd'hui, ce centre historique qui nous est envié par d'autres villes en France, c'est grâce au remarquable travail mené par InCité. Remarquable, j'insiste sur le terme. C'est un travail de dentelle. C'est un travail humain, notamment pour reloger les populations au maximum dans le centre historique, et près de 90 % le sont. Par ailleurs, nous aidons les propriétaires des immeubles. Lorsque nous les subventionnons pour améliorer la qualité de l'habitat dans le cadre de cette opération, ce sont aussi des propriétaires parfois pauvres, ce n'est pas si paradoxal et pas si rare que cela, que nous aidons, que nous finançons tout en leur permettant d'améliorer la qualité de vie de leurs locataires, et tout ceci est fait par une société qui, en plus, est en bonne santé financière. Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas vous, ce sont nos organismes de tutelle.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur JAY, vous votez contre, si j'ai bien compris ? Abstentions ? Personne. Votes pour ? L'ensemble du Conseil, à l'exception de Monsieur JAY. Merci.

Communication effectuée

Monsieur le secrétaire. Plus que deux dossiers.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur TOUZEAU, délibération n°87 : Dispositif de douches mobiles en direction des publics vulnérables en situation de squats ou de sans-abrisme porté par la Croix-Rouge.

M. TOUZEAU

(n°87) Dispositif de douches mobiles en direction des publics vulnérables en situation de squats ou de sans-abrisme porté par la Croix Rouge - Participation - Subvention - Décision - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Effectivement, la Métropole ne fait pas rien. Cela ne suffit pas, manifestement, mais nous agissons chacun à notre niveau par ailleurs. **Madame CASSOU-SCHOTTE**.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, **Monsieur le Président**, c'est effectivement une belle délibération. Un projet qui ne peut être que soutenu par nous, et qui doit nous interpeller puisqu'il a été dit et rappelé sans cesse que nous sommes témoins d'expulsions permanentes aujourd'hui, et avec des personnes qui sont sans toit. On peut être interpellé par cette délibération pour que chaque commune, comme nous l'avons fait, nous, à Mérignac, fasse en sorte qu'il y ait des douches publiques sur son territoire pour toutes les personnes qui se trouvent dans ces situations.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. **Monsieur JAY**.

M. François JAY : **Monsieur le Président**, chers collègues, je vais voter cette délibération. Officiellement, en 2018, 570 sans-abris sont morts dans la rue en France. D'après plusieurs associations, il y en aurait en réalité beaucoup plus, peut-être 3 500 personnes. C'est un plus grand nombre que celui des morts sur les routes de France. Dans Bordeaux, nous constatons la misère avec la hausse du nombre de mendiants et de SDF. Il y a 10 ans, on ne voyait pas de migrants d'Europe centrale, et on en voit aujourd'hui dans les rues de Bordeaux, dehors dans la rue, y compris des Syriens qui sollicitent les passants. On en voit le long de la rocade. On en voit au Lac. On voit des campements qui se multiplient.

La subvention proposée va permettre d'apporter un peu d'hygiène et de réconfort. 10 000 euros, c'est même bien peu, rapportés aux besoins à mon avis, et aussi comparés à d'autres subventions que nous donnons. C'est une décision humanitaire que j'approuve. Mais je considère que la générosité sans pragmatisme ne fait qu'amplifier les drames humains. Nous devons reprendre le contrôle de nos frontières et limiter l'immigration au strict nécessaire à notre économie. Sans cela, nous serons de plus en plus confrontés à ces situations.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je vois que tout espoir n'est pas perdu.

Nous nous prononçons, mes chers collègues. Vote unanime, si j'ai bien compris. Votes pour ? Unanime. Merci.

Unanimité

Dernier dossier, Monsieur le secrétaire.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n°96, **Monsieur SUBRENAT** : Dissolution du SPIPA (Syndicat mixte pour la protection contre les inondations de la Presqu'île d'Ambès).

SUBRENAT

(n°96) Dissolution du Syndicat mixte pour la protection contre les inondations de la Presqu'île d'Ambès (SPIPA) - Principe de dissolution - Approbation d'une convention de subvention d'investissement entre le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

M. Kévin SUBRENAT présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Madame ZAMBON.

Mme Josiane ZAMBON : Oui, effectivement, je voulais intervenir. Monsieur le Président, chers collègues, un mot bien sûr en tant que Présidente du SPIPA, pour vous faire part de mon émotion à voter cette délibération, et à passer le relais au service de Bordeaux Métropole. Je tenais à vous rappeler combien ce syndicat était important pour ma ville et pour toute la presqu'île. Je tiens également à remercier les maires des 6 communes qui étaient dans ce syndicat : Ambarès, Ambès, Bassens, Lormont, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Louis-de-Montferrand, bien sûr, les Présidents du Département et de la Métropole. À l'époque, c'était la CUB, et c'était le Conseil général, bien sûr. Ils ont eu l'énergie, en 2003, de le créer, et on ne pourra pas assez les remercier, après cette tempête de 99 qui nous avait touchés si fortement. Et surtout les remercier pour tous les moyens qu'ils ont mis tout au long de cette année, et Kévin SUBRENAT le rappelait. Je resterai fière des actions de ce syndicat qui consistaient d'une part à gérer les ouvrages de protection contre les inondations, et pour cela des travaux ont été réalisés chaque année sur les 32 kilomètres de digues qui ceinturent la presqu'île, et d'autre part, à restaurer le réseau hydraulique interne qui comporte une vingtaine de jalles et un grand nombre d'ouvrages afin d'améliorer le dispositif d'évacuation de l'eau, bien sûr, en cas d'inondations par surverse.

Je voudrais souligner, moi aussi, la compétence et le sérieux de l'équipe qui assure le fonctionnement de ce syndicat, et qui sera transférée à Bordeaux Métropole. La Directrice, Florence YOUBI, accompagnée d'une secrétaire et de deux techniciens. Ils connaissent le territoire sur le bout des doigts, dans les moindres recoins. Ils sont identifiés par les habitants, et ils sont un lien rassurant lors des événements climatiques, météorologiques importants comme l'a souligné Kévin SUBRENAT, lors de ces derniers jours.

Bordeaux Métropole a pris la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), et va reprendre les activités du syndicat. Elle portera entre autres les deux actions majeures du PAPI (Programme d'action de prévention des inondations) qui va engager plus de 20 millions de travaux.

Je suis satisfaite de l'organisation qui va être mise en place, qui sera partagée entre la Direction de l'eau et le Pôle territorial Rive Droite à Lormont. Cette organisation allie compétence, équilibre, et réactivité, et garantit un fonctionnement important de proximité entre les services et les élus du territoire. Les élus du territoire ont toujours siégé, et cela, je veux le souligner aussi, dans le Conseil d'administration avec assiduité. Ils étaient toujours là, on n'avait pas de problème de quorum - ou peut-être une fois, mais au cours de beaucoup d'années – et ils seront, je peux m'en porter garante, très impliqués dans la montée en charge de cette compétence GEMAPI. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole manifestement. Nous votons cette délibération qui était bien la dernière. Unanime, je suppose ? Merci mes chers collègues.

Unanimité

Au mois prochain.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 33

La motion

Depuis fin juin, les Sapeurs-Pompiers sont en grève, en Gironde comme dans le reste de la France, afin d'obtenir des moyens supplémentaires, la reconnaissance des risques de leur métier et une meilleure organisation des services publics de santé.

En effet, cela fait plusieurs années que les soldats du feu girondins, qu'ils soient volontaires, ou professionnels, assument un nombre croissant d'interventions. Leur nombre est passé de 80 000, en 2007, à 138 000, pour l'année 2018, soit près de 400 interventions quotidiennes. Ils pallient les manques de l'Etat, en accomplissant des missions parfois éloignées de leur cœur de métier.

Le dévouement remarquable de ces Sapeurs-Pompiers doit être salué à sa juste valeur. En effet, ils ont été sur tous les fronts, au cours de l'année écoulée, et notamment pour porter assistance aux blessés, lors des manifestations des gilets jaunes ou à la suite d'évènements climatiques.

Ils sont ainsi intervenus à plus de 500 reprises, lors de la nuit du 1^{er} au 2 novembre dernier, notamment dans le Médoc, sur le Bassin d'Arcachon et sur le territoire de la Métropole, lorsque la tempête Amélie a soufflé sur la Gironde.

Outre la hausse du nombre des interventions, les Sapeurs-Pompiers girondins sont également confrontés à de multiples agressions (menaces, insultes, crachats, coups).

L'an passé, dans notre département, 678 pompiers ont été agressés au cours de 169 interventions (source : France Bleu Gironde). Ces agissements intolérables, à l'encontre de celles et ceux qui assurent la sécurité des Girondin(e)s au quotidien, doivent être sévèrement sanctionnés.

Dans ce contexte, il est donc nécessaire que le SDIS33 puisse bénéficier de moyens humains et financiers accrus pour continuer d'assurer ses missions au service de la population.

C'est pourquoi les élus du Conseil de Bordeaux Métropole tiennent à renouveler leur entier soutien et à témoigner de leur reconnaissance au personnel du SDIS33. Ils apportent également leur soutien à la demande des Sapeurs-Pompiers concernant la reconnaissance des risques de leur métier. Enfin, considérant l'engagement unanime des collectivités locales qui financent le SDIS ; le Département, Bordeaux Métropole et les différentes Communautés de communes, en faveur de ce service, les élus métropolitains demandent à l'Etat l'attribution de moyens supplémentaires, ainsi qu'une réforme du financement des SDIS. Enfin à l'instar du département de la Mayenne nous demandons que les dépenses liées au SDIS soient retirées du calcul entrant en compte dans le « pacte de Cahors ».

Le Secrétaire de séance

M. ROSSIGNOL-PUECH